

CNRT "Nickel et son environnement"

Rapport scientifique

Edition 2015

La Gouvernance minière

Tome Nickel et Société

Gouvernance minière - La politique du nickel en
Nouvelle-Calédonie, entre gouvernance locale et
gouvernance d'entreprise



Gouvernance minière – La politique du nickel en Nouvelle-Calédonie, entre gouvernance locale et gouvernance d'entreprise

Rapport issu du Projet Gouvernance minière « La politique du nickel en Nouvelle-Calédonie entre gouvernance locale et gouvernance d'entreprise »

Etude financée par le CNRT « Nickel et son environnement

Ce programme n'a pas bénéficié de cofinancement

Programme de recherche appliquée lancé en 2009

Travaux réalisés par l'IRD, l'UNC, l'IAC, le Gie Océanide, le Cirad, l'IRIS et l'Université de Melbourne

Projet d'une durée de 48 mois

Rendu Final de 65 pages

La politique du Nickel : entre Gouvernance locale et Gouvernance d'Entreprises

TRAJECTOIRES MINIERES ET INDUSTRIELLES COMPAREES EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Le secteur minier est structurant pour l'histoire de la Nouvelle-Calédonie (de 1853 à nos jours) ainsi qu'en termes économiques, puisque le nickel est actuellement la seconde ressource du pays après les transferts financiers de l'Etat français. Le Nickel est enfin à l'origine d'entreprises et de fortunes familiales qui vont structurer le paysage sociopolitique et économique du pays.

La production et la transformation du nickel ont perduré jusqu'à aujourd'hui et constituent un enjeu central dans le processus de décolonisation négociée enclenché avec l'Accord de Nouméa. Les très gros projets miniers polarisent le débat public et cristallisent des stratégies de développement éventuellement concurrentes.

Dans ce contexte politique et économique particulier, il apparaît essentiel de mieux connaître les modalités locales de fonctionnement du secteur minier. La comparaison entre sites miniers, au fondement de ce projet, s'inscrit dans un temps long hétérogène, marqué par des ruptures, des inflexions et une territorialisation changeante.

L'entrée choisie pour ce projet est celle du « site minier » (extraction et transformation). Il s'agit d'identifier les acteurs et les institutions directement ou indirectement concernés par l'enjeu minier et dont les interactions définissent ce que l'on pourrait appeler « l'arène minière locale ».

L'objectif *in fine* est de mieux comprendre les fonctions et stratégies locales des opérateurs miniers, les réponses individuelles et/ou collectives des acteurs concernés localement, les effets de ces interactions sur les relations de classe, de genre et d'ethnicité, ainsi qu'en termes spatiaux sur les sites concernés. Les fonctions des industries minières vont au-delà de la seule dimension économique, pour embrasser de manière variable selon les sites et les époques, les questions d'aménagement, d'infrastructure, d'environnement et de politique locale. Ainsi, la gouvernance de l'entreprise interagit et parfois se mêle avec les modes de gouvernance locale.

Au-delà de l'échelon local, l'enjeu minier relève d'une politique sectorielle (fiscale, économique, de développement, etc.) qui constitue le cadre global dans lequel s'inscrit la comparaison. Ces dispositifs de gouvernance au niveau territorial seront aussi décrits et analysés, et les accords et arrangements (bilatéraux, localisés ou plus larges) négociés entre communautés locales et opérateurs miniers seront confrontés à ce cadre d'analyse et insérés dans une comparaison plus large, internationale.

Les sites retenus (Tiébaghi, Koniambo, Canala, Thio, Doniambo, Goro), ont été choisis car ils sont structurants en termes d'actualité du développement de la Nouvelle-Calédonie et du point de vue de l'histoire minière. Les différences de leurs trajectoires et de leurs insertions dans le paysage local permet d'envisager une comparaison productive et pertinente.



Paysage minier Koumac

Coordinateurs scientifiques
Université de Nouvelle-Calédonie
Institut de recherche pour le
Développement
Prof. Bernard RIGO
Dr Pierre-Yves LEMEUR

Partenaires
IAC (NC)
CIRAD (FR)
GIE Oceanide (NC)
IRIS – CNRS - EHESS (FR)
Université de Melbourne (AU)
Rutgers University (Hawaï)

Déroulement
48 mois / 2010-2015

Financement CNRT
44 millions F CFP / 368 720 EURO

GOUVERNANCE MINIERE

La politique du nickel entre gouvernance locale et gouvernance d'entreprise
Trajectoires minières et industrielles comparées en Nouvelle-Calédonie

La politique du nickel en Nouvelle-Calédonie : entre gouvernance locale et gouvernance d'entreprise

RAPPORT FINAL

Rédaction : Pierre-Yves Le Meur

Mars 2015

Ce travail a été réalisé grâce au financement du CRNT « Nickel et son environnement »,
Appel à projet « Activité minière et gouvernance locale en Nouvelle-Calédonie »



La politique du nickel en Nouvelle-Calédonie : entre gouvernance locale et gouvernance d'entreprise

Pierre-Yves Le Meur¹

Résumé

Ce rapport de recherche présente la synthèse des résultats du programme de recherche « La politique du nickel entre gouvernance locale et gouvernance d'entreprise. Trajectoires minières et industrielles comparées en Nouvelle-Calédonie ». Ce programme s'inscrit dans la première génération des appels à projet lancés par le CNRT « Nickel et son environnement » : « Activités minières et gouvernance locale en Nouvelle-Calédonie ». Il avait donc une vocation large de description et d'analyse des enjeux de gouvernance locale liés à l'activité minière, qu'elle soit d'extraction ou de transformation, sur la base d'une comparaison interne à la Nouvelle-Calédonie. Le rapport présente de manière synthétique et articulée les principaux résultats de ce programme dont les détails sont à trouver dans la série de documents de travail produits dans ce cadre ainsi que dans les publications qui en ont résulté.

¹ Anthropologue, IRD Nouméa, pierre-yves.lemeur@ird.fr

Table des matières

<i>Introduction : rappel des objectifs du programme</i>	1
Contexte et problématique	1
Le site minier comme porte d'entrée	2
Organisation du programme	3
WP 1 – Trajectoire coloniale des sites miniers (1873-1988) (HISTOIRE)	3
WP 2 – Arène minière et gouvernance d'entreprise (ARENE)	3
WP 3 – Production des politiques publiques minières (POLITIQUE PUBLIQUE)	4
WP 4 – Dynamiques spatiales de l'activité minière (ESPACE)	4
WP 5 – Organiser les comparatismes (COMPARAISON)	4
Organisation du rapport	6
<i>Approche et méthodes</i>	7
Arène, interface, risque/incertitude, gouvernance	7
Démarche empirique compréhensive et interdisciplinaire	9
<i>Trajectoires minières : enseignements historiques</i>	11
Des trajectoires minières locales spécifiques : l'exemple de Thio	11
Un enjeu récurrent : la force de travail extérieure	16
Transformations du cadre politico-juridique minier : périodisation historique	19
1859-(1873)-1927 : front minier et colonisation de peuplement	20
1917-1946 : stabilisation coloniale	21
1942-(1963)-1969 : modernisation, citoyenneté « française » et autonomie	21
1963-(1972)-1978 : reprise en main coloniale	21
1974-1984 : régulation étatique et « décentralisation » par le haut	22
1984-1998 : basculement politique et provincialisation	22
1996-2011 : décolonisation négociée, industrialisation et acteurs/référentiels externes	23
<i>Production des politiques minières</i>	24
Cadre politico-juridique et transformation des enjeux miniers	25
Politique minière, entre développement et émancipation : le projet du Nord	29
<i>Les ententes sur les répercussions et les avantages : entre production des politiques publiques et arènes locales</i>	31
Etudes de cas	32
« Conflit des coutumiers », Thio, 1996	32
Conflit foncier et accord minier, Koniombo, 2002	33
Conflit et pacte du Grand Sud, Yaté, 2008	34
Accords locaux, entre développement, foncier et souveraineté	36
<i>Reconfiguration des arènes minières</i>	39
La capacité transformative des conflits	40
Sous-traitance minière entre arène et interface	41

L'emploi des femmes kanak à Vavouto	42
<i>Qualifier la gouvernance sur les sites miniers</i>	46
Entre rente et développement	46
Site minier ou enclave minière	48
<i>Annexe 1 : Liste des documents de travail du programme</i>	50
<i>Annexe 2 : Publications et contributions du programme</i>	52
<i>Références bibliographiques</i>	55

Introduction : rappel des objectifs du programme

Le programme dont ce rapport présente la synthèse des résultats s'inscrit dans la première génération des appels à projet lancés par le CNRT « Nickel et son environnement » : « Activités minières et gouvernance locale en Nouvelle-Calédonie ». Il avait donc une vocation large de description et d'analyse des enjeux de gouvernance locale liés à l'activité minière, qu'elle soit d'extraction ou de transformation, sur la base d'une comparaison interne à la Nouvelle-Calédonie.

Contexte et problématique

Le secteur minier est structurant pour l'histoire longue de la Nouvelle-Calédonie : la prospection démarre dans les années qui suivent la prise de possession par la France en 1853, un nouveau minéral de nickel, la garniérine, est découvert en 1864, et l'exploitation de ce minéral démarre en 1873 sur plusieurs sites (Mont-Dore, Thio, Canala, etc., à côté de celle, secondaire, du chrome, du cobalt et d'autres minerais). Les activités de transformation s'ajoutent rapidement à celles d'extraction, avec l'usine de la pointe Chaleix à Nouméa qui démarre dès 1877, puis celle d'Ouroù à Thio, 1889-1891 et de Doniambo en 1910. Le secteur minier est également structurant en termes économiques, puisque que le nickel est actuellement la seconde ressource du territoire après les transferts financiers de l'Etat français. Le Nickel est enfin à l'origine d'entreprises (Société des Hauts Fourneaux, Société Le Nickel) et fortunes familiales qui vont structurer le paysage sociopolitique et économique du pays.

Traversant des périodes de crise et de boom à la régularité incertaine, la production et la transformation du nickel ont perduré jusqu'à aujourd'hui et constituent un enjeu central dans le processus de décolonisation négociée enclenché avec l'Accord de Nouméa, après la phase de transition des années 1984-1998 marquée par la séquence de quasi guerre civile de 1984-88 et l'apaisement permis par les Accords de Matignon-Oudinot. En 1996, le FLNKS fait ainsi de la question minière un préalable à la reprise des tractations avec l'Etat français qui aboutiront à l'Accord de Nouméa. Alors que le transfert des compétences de l'Etat vers la Nouvelle-Calédonie est largement engagé et qu'un référendum d'auto-détermination se profile à l'horizon 2014-2019, de très gros projets miniers polarisent le débat public et cristallisent des stratégies de développement éventuellement concurrentes. Entre l'Usine du Nord portée par la province Nord à gouvernement indépendantiste et Goro-Nickel qui a fait l'objet d'un accord inédit de par sa nature et son ampleur entre l'industriel, les coutumiers et le comité Rhéébu Nùù de défense des droits des peuples autochtones, les différences sont flagrantes. S'ils polarisent l'attention, ces deux projets ne doivent pas faire oublier la place toujours forte de la SLN qui envisage un projet hydro-métallurgique dans le sud et le démarrage en novembre 2008 de l'usine construite en Corée du Sud par le géant de l'acier Posco sur la base d'un consortium avec la SMSP détentrice de 51% des parts de l'usine, et dans une logique d'intégration verticale.

Dans ce contexte politique et économique particulier (on mentionnera aussi le boom des prix du nickel en 2007 suivi d'un fort ralentissement depuis la fin 2008), il apparaît

essentiel de mieux connaître les modalités locales de fonctionnement du secteur minier néo-calédonien, d'autant plus que l'impression première de continuité historique doit être nuancée. Le front de l'exploitation minière et les cycles économiques ont entraîné des déplacements des sites exploités, avec des va-et-vient entre abandon et reprise. Le massif de Koniambo est ainsi mis en sommeil jusque dans les années 1970 après quarante années d'exploitation industrielle (1908-1947). Certains projets miniers sont par ailleurs récents, même s'ils peuvent viser des lieux déjà exploités par le passé. Dès lors la comparaison entre sites miniers, au fondement de ce projet, s'inscrit dans un temps long, celui de la colonisation, mais un temps long hétérogène, marqué par des ruptures, des inflexions et une territorialisation changeante. L'entrée retenue est donc celle du site minier, comme nous allons le voir dans la section qui suit, avant de revenir rapidement à l'organisation générale du programme telle qu'elle avait été conçue initialement et mise en œuvre, moyennant certains ajustements.

Le site minier comme porte d'entrée

L'entrée empirique choisie était celle du « site minier », terme dont la définition était volontairement laissée ouverte au démarrage du projet : le sens du « local » est aussi un enjeu de contestation. Il s'agissait d'identifier les acteurs et les institutions directement ou indirectement concernés par l'enjeu minier à cet échelon et dont les interactions définissent ce que l'on pourrait appeler « l'arène minière locale ». Précisons ici que l'analyse intégrait l'ensemble constitué par les activités d'extraction et de transformation, seule manière de construire une comparaison rigoureuse entre sites et entre entreprises, en lien avec des enjeux locaux allant de l'environnement à l'urbanisation.

L'objectif in fine en était de mieux comprendre les fonctions et stratégies locales des opérateurs miniers, les réponses individuelles et/ou collectives des acteurs concernés localement ainsi que les effets de ces interactions sur les relations de classe, de genre et d'ethnicité, ainsi qu'en termes spatiaux, sur les sites concernés. L'une des hypothèses initiales de ce travail était que les fonctions des industries minières vont au-delà de la seule dimension économique pour embrasser, de manière variable selon les sites et les époques, les questions d'aménagement, d'infrastructure, d'environnement et de politique locale. De ce point de vue, la gouvernance de l'entreprise interagit avec les modes de gouvernance locale, jusqu'à produire parfois des formes imbriquées de gouvernance hybride.

Au-delà de l'échelon local, l'enjeu minier relève d'une politique sectorielle et globale (fiscale, économique, de développement, etc.) qui constitue le cadre global dans lequel s'inscrit la comparaison, depuis la promulgation en 1859 sur le territoire de la loi minière napoléonienne de 1810 jusqu'au récent schéma minier de 2008, en passant par le décret de 1954, la loi Billotte de 1969, la délibération n°104 de 1989 ou encore de le « préalable minier » des années 1996-1998. Ces dispositifs de gouvernance au niveau territorial ont été décrits et analysés, et les accords et arrangements (bilatéraux, localisés, ou plus larges) négociés entre communautés locales et opérateurs miniers sont confrontés à ce cadre d'analyse et insérés dans une comparaison plus large, internationale.

C'est ce jeu d'influences réciproques, faites de conflits, de négociations et d'accords, et aussi d'interactions entre échelles et arènes, au fondement de la production de la

politique minière, que l'équipe de ce projet a exploré et analysé, dans une perspective historique, spatiale et comparative, et un double objectif, de production scientifique et d'alimentation de la réflexion des opérateurs miniers et des décideurs politiques.

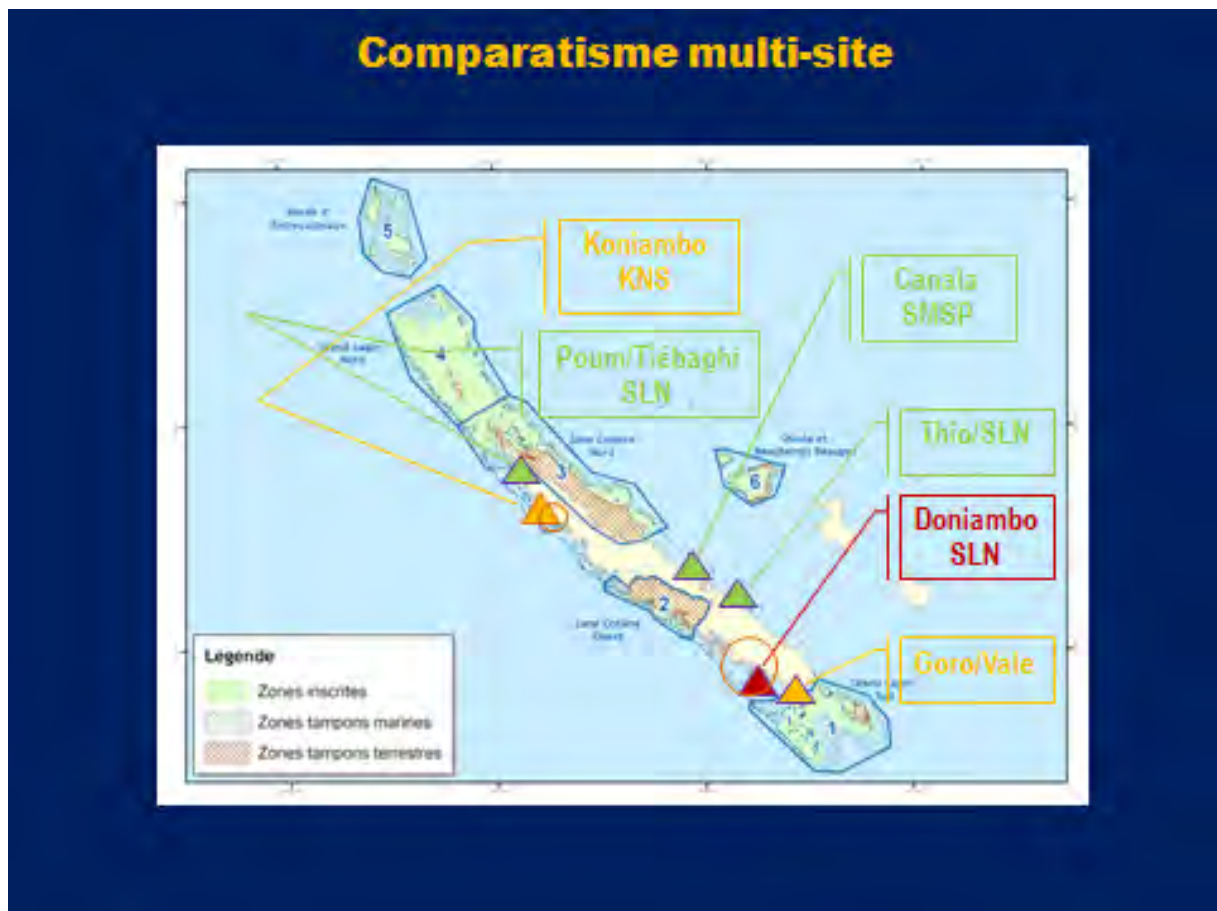


Figure 1 : Localisation des sites de recherche (par rapport aux zones urbaines et UNESCO)

Organisation du programme

Le programme étant organisé en quatre axes complémentaires devant alimenter une mise en comparaison des trajectoires des sites miniers étudiés.

WP 1 – Trajectoire coloniale des sites miniers (1873-1988) (HISTOIRE)

Les sites miniers s'inscrivent dans une histoire longue, complexe et plurielle. Il s'agissait ici d'en décrire le parcours en mettant en évidence les transformations des configurations d'acteurs et d'institutions ainsi que l'évolution des enjeux générés ou transformés par l'activité minière.

WP 2 – Arène minière et gouvernance d'entreprise (ARENE)

Les transformations de l'enjeu minier, ou plutôt de la série d'enjeux (économiques, sociaux, politiques, environnementaux, identitaires) qui se cristallisent et se modifient en relation avec l'activité minière (extraction et transformation) génèrent un espace

social spécifique que l'on peut qualifier d'arène minière locale. Sa morphologie et son fonctionnement actuels était l'objet de ce WP, bien sûr en lien étroit avec les résultats du WP 1, sachant que les trajectoires différentiels des sites et des acteurs génèrent de formes de « dépendance de sentier » tout autant que des ressources discursives (cognitives et normatives) mobilisées dans des négociations ultérieures.

WP 3 – Production des politiques publiques minières (POLITIQUE PUBLIQUE)

La question des politiques publiques, et plus spécifiquement de la politique minière, a été abordée sous trois angles complémentaires, en lien avec la démarche historique et ethnographique, en termes d'arène et de gouvernance développée dans les WP 1 et 2 : (i) transformations du cadre politico-juridique territorial ; (ii) production locale de la politique minière ; (iii) articulation avec les arènes globales.

WP 4 – Dynamiques spatiales de l'activité minière (ESPACE)

L'étude géographique des dynamiques spatiales devait fournir à l'ensemble des contributeurs au présent projet une vision cartographique des mutations et des réalités spatiales et paysagères concrètes vécues par les acteurs locaux. Elles fournissent ainsi un outil d'analyse transversal incontournable qui permet l'analyse objective des stratégies mises en œuvre par les acteurs dans le cadre des arènes sociales locales créées par les exploitations minières.

WP 5 – Organiser les comparatismes (COMPARAISON)

La comparaison est aux sciences sociales ce que le laboratoire est aux sciences de la vie et de la terre. Elle est au fondement des analyses et des interprétations issues du terrain. Dans le cadre de ce projet, elle s'est organisée à plusieurs niveaux, comme le présent rapport va le montrer : (i) entre sites miniers et industriels (lien WP 1) ; (ii) entre entreprises (lien WP 2) ; dans le jeu entre gouvernance locale et gouvernance territoriale (WP 3) ; (iv) en termes de spatialisation (lien WP 4) ; au plan international (lien WP 2/3).

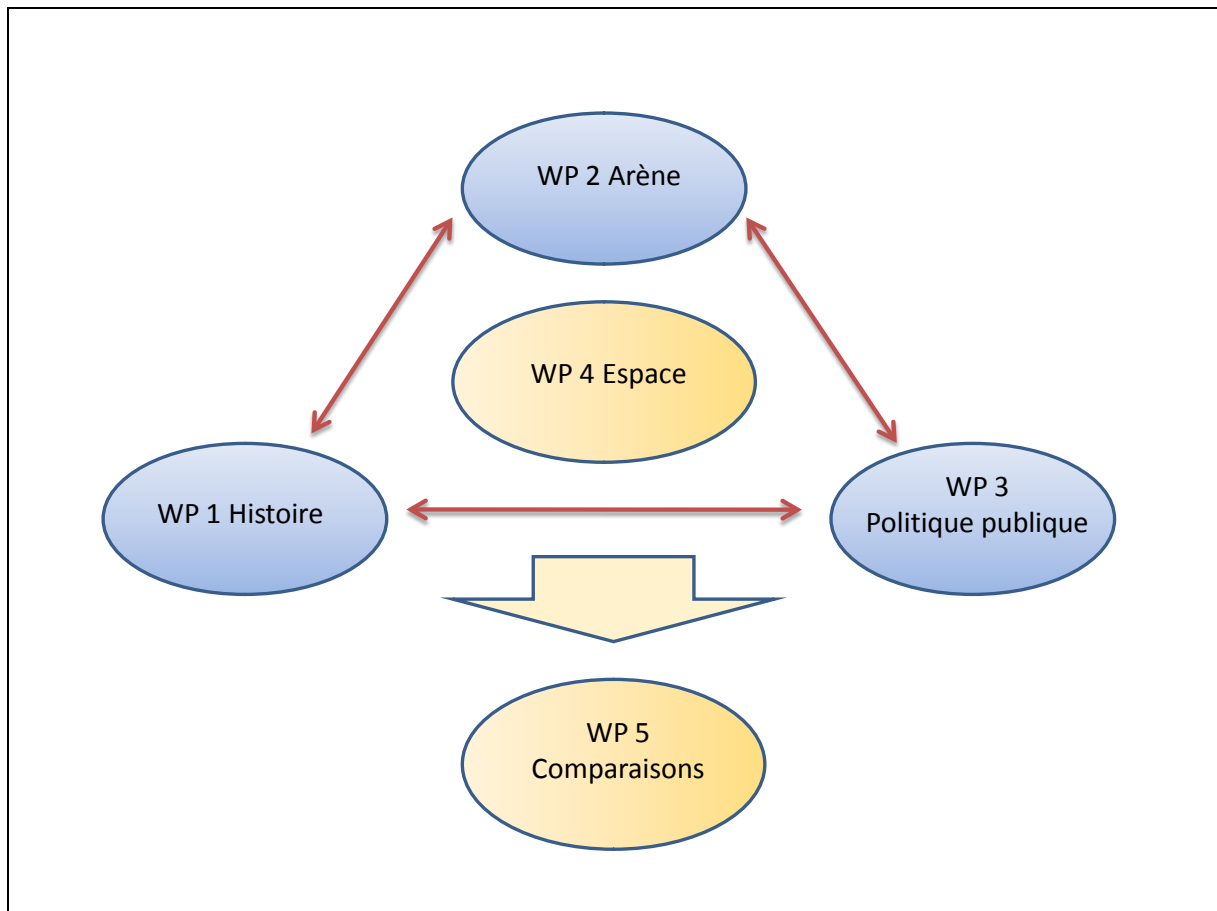


Figure 2 : Architecture de programme

Les axes 2 et 3 ont été les plus travaillés, ce qui est logique dans la mesure où ils se situent au centre de gravité de la problématique du projet. Le travail historique s'est pour l'essentiel fait dans le cadre de travaux centrés sur les axes 2 et 3, se concentrant sur une histoire relativement récente et moins systématiquement sur la longue durée coloniale de l'histoire minière du pays.

Les sites retenus étaient : Koniambo/Vavouto, Canala, Thio, Doniambo, Goro, Poum. Ils ont été choisis car ils sont structurants à la fois en termes d'actualité du développement de la Nouvelle-Calédonie et du point de vue l'histoire minière, et les différences de leurs trajectoires et de leurs insertions dans le paysage local ont permis de construire une comparaison productive et pertinente.

La confrontation de la problématique générale du programme proposé avec la revue de la littérature a permis d'en situer le caractère innovant.

(1) Il existe très peu d'histoires détaillées des sites miniers et métallurgiques en Nouvelle-Calédonie et encore moins de mises en comparaison de ces trajectoires dans une approche commune.

(2) L'approche en termes d'interface, de champ social et de gouvernance du secteur minier néo-calédonien est tout aussi rare, en particulier lorsqu'il combine les apports de différentes disciplines des sciences sociales – socio-historique, ethnographique, micro-économique et géographique – et l'exploitation de sources plurielles (archives, littérature, observation participante, entretiens, cartographie).

(3) Certains thèmes spécifiques et centraux pour notre problématiques, comme celui touchant à la relation entre sous-traitance minière et arènes locales, ou encore la question de la « production locale » de la politique minière via des accords locaux entre communautés et firmes, étaient relativement peu traités dans la littérature en sciences sociales.

Enfin (4), il y a la volonté de traiter le secteur minier dans son ensemble, en intégrant l'extraction et la transformation à l'étude, via des enquêtes sur des sites miniers aux histoires différenciées (Canala, Koniambo, Thio) et dans des usines métallurgiques passées (Thio), présentes (Doniambo) ou en cours de construction (Koniambo, Goro).

Organisation du rapport

Le présent rapport ne suivra pas exactement la structuration du projet en axes (*work packages*/WP). Cette architecture répondait aux besoins du processus de recherche, elle n'est pas nécessairement adaptée à l'exposition des résultats issus de cette démarche.

Nous reviendrons dans le chapitre 2 (après le présent chapitre 1 introductif) sur l'approche qui nous a guidés et les méthodes mobilisés. Le chapitre 3 constitue une mise en perspective historique incluant des exemples spécifiques de trajectoires de sites miniers, un focus sur la question du travail et en particulier sur l'enjeu récurrent de la mobilisation d'une force de travail exogène, et une périodisation des grandes phases de la politique minière néo-calédonienne. Le chapitre 4 est consacré à la production des politiques minières, du point de vue de leur influence sur les enjeux miniers locaux, puis à partir de l'exemple du projet d'usine du Nord qui mêle des enjeux de prises de participation publique au capital minier, de développement économique et d'émancipation politique. Le chapitre 5, portant sur les accords locaux signés entre firmes minières et populations locales (ou « ententes sur les répercussions et les avantages »), se situe à la charnière entre production des politiques publiques et transformations des arènes locales. Dans le chapitre 6 seront présentés d'autres mécanismes significatifs des reconfigurations des arènes locales induites par l'activité minière, en particulier sous la pression de conflits, via l'émergence d'un secteur entrepreneurial actif dans la sous-traitance minière, et dans le cadre des transformations des rapports de genre. Le chapitre 7 proposera en conclusion une réflexion sur la gouvernance des sites miniers en lien avec les notions clefs de rente et d'enclave.

La synthèse présentée ici reprend les principaux résultats de recherche développés dans les documents de travail du projet ainsi que dans les contributions à colloques et les publications issues du programme « Gouvernance minière » (voir les listes en annexe). Pour des raisons de lisibilité, nous avons choisi de lister dans une note de page introductive à chaque chapitre les principaux documents de travail et articles publiés ayant servi à la rédaction desdits chapitres. Les extraits sont donc inclus dans le corps du texte sans citation spécifique, en accord avec la dynamique collective du projet et du présent rapport.

Approche et méthodes

Arène, interface, risque/incertitude, gouvernance

Le programme est centré sur la description et l'analyse des modes de gouvernance qui émergent aux interfaces engendrées par l'interaction entre opérateur minier et métallurgique et populations locales. La notion d'interface est empruntée à l'anthropologue britannique Norman Long (1989, 2000)² et vise à décrire des situations sociales marquées par les discontinuités sociales, normatives, cognitives et les pratiques imaginées par les acteurs sociaux pour y faire face. Long utilisait le terme dans le contexte du développement défini de manière non normative comme situation sociale³.

La situation minière se prête également bien à l'utilisation de la notion d'interface et les discontinuités peuvent y être encore plus marquées, en particulier dans les régions qui accueillent pour la première fois un projet minier ou, comme pour Yaté au sud de la Nouvelle-Calédonie, pour la première fois un projet minier d'envergure nationale.

Dans le contexte minier, la notion d'interface est liée à celles de risque et d'incertitude (la seconde pouvant être définie comme un aléa non probabilisable), quand l'irruption d'un projet exogène (minier par exemple) est vécue comme une incertitude absolue par les populations locales (situations dans laquelle on peut faire l'hypothèse selon laquelle la mise en œuvre du projet va augmenter la connaissance que les gens en ont et donc diminuer l'incertitude – ou la transformer en risque). L'incertitude ne touche pas seulement les effets concrets du projet (impact environnemental, exclusion sociale, etc.) mais aussi la question des « règles du jeu », ou plus exactement le décalage, générateur de craintes et de conflits, entre d'une part l'afflux brutal de ressources (de tous ordres) généré par le projet et le vide normatif dans lequel cet afflux opère. C'est ce dernier aspect qui est mis en lumière par les expériences minières en Papouasie Nouvelle Guinée où malgré la mise en place de *development forums*, dispositifs de négociations de formes et de la répartition de la rente minière en amont des projets, les conflits sont nombreux et souvent violents, entre en raison de ce flou normatif, et aussi parce que les instances étatiques n'ont pas la capacité de suivre et de faire respecter les décisions prises dans ces forums (Filer, 1999, 2012).

La question de la gouvernance sur les sites miniers – on utilisera par la suite souvent le raccourci de « gouvernance minière » – est fortement marquée par ces facteurs de discontinuité, de risque et d'incertitude. La gouvernance est ici entendue dans un sens

² « The critical points of intersection between multiple life worlds or domains where discontinuities exist based on discrepancies in values, interests, knowledge and power. More concretely, they characterize social situations wherein the relationships between actors become oriented around the problem of devising ways of 'bridging', accommodating to, or contesting each others' different social and cognitiveworlds » (Long, 2000 : 197-8).

³ Le développement est défini comme « l'ensemble des processus sociaux induits par des opérations volontaristes de transformation d'un milieu social, entreprises par les biais d'institutions ou d'acteurs extérieurs à ce milieu mais cherchant à mobiliser ce milieu, et reposant sur une tentative de greffe de ressources et/ou techniques et/ou savoirs » (Olivier de Sardan, 1995 : 7).

non normatif, comme régulation plus ou moins stabilisée, plus ou moins contestée, émergeant des interactions entre acteurs et institutions (Blundo & Le Meur, 2009). L'activité minière est donc vue comme génératrice d'un champ social spécifique, semi-autonome (Moore 2000) au sens où il ne produit que partiellement ses règles de fonctionnement et reste traversé par des registres normatifs d'origine extérieure. En d'autres termes, ni les règles du jeu, ni les participants, ni les frontières du champ, ni les enjeux ne sont a priori définis et ce sont ces éléments qu'il s'agit d'identifier empiriquement sur les différents sites de recherche : comment se construisent et se transforment les enjeux matériels ou symboliques, économiques, politiques, environnementaux, identitaires, etc. associés à l'activité minière ? Quelles configurations d'acteurs et d'institutions contribuent-ils à faire émerger et à transformer ? Quels sont les types de conflits, de négociations, d'arrangements et devant quelles autorités se règlent-ils (ou non) ? En fonction de quels principes de justification ?

L'adoption de ce point de vue suppose que les acteurs sont dotés de compétences et de marges de manœuvre même dans des situations de rapports de forces extrêmement inégaux, face à une multinationale minière par exemple. La notion d'agencité (*agency*) proposée par la sociologue britannique Anthony Giddens (1987) synthétise cette idée. L'approche centrée sur les acteurs qui lui correspond prend en compte les expériences historiques des acteurs sociaux comme leurs logiques stratégiques et représentationnelles (Olivier de Sardan, 1995). Elle se fonde également dans une « symétrie méthodologique » visant à traiter « sur le même pied » les différents acteurs de l'arène minière (Filer, 1999 ; Le Meur, 2014).

L'arène conçue comme un espace de confrontation entre acteurs sociaux autour d'enjeux changeants et de normes négociables. Cette définition, qui est en fait une réélaboration plus récente du concept par des anthropologues du développement, reste volontairement large et exploratoire, faisant de l'arène un modèle d'interaction plus qu'un type d'organisation sociale (voir Le Meur, 2011 : 41-42).

Enfin, l'entrée par les arènes locales doit être spécifiée. Le local – « site minier/métallurgique » – est conçu comme un espace d'interaction situé géographiquement mais pouvant faire intervenir des acteurs, des institutions, des normes extra-locales ; et les conflits ou les négociations pouvant se poursuivre dans, ou provenir d'arènes supra-locales.

L'approche en termes d'arène et de gouvernance permet de contextualiser la question de la production des politiques publiques du point de vue des dynamiques locales et aussi en lien avec les transformations du cadre politico-légal à l'échelon de la Nouvelle-Calédonie (et dans sa situation coloniale/postcoloniale avec la France). On peut faire l'hypothèse que la gouvernance des sites miniers et métallurgiques est la résultante des interactions entre gouvernance locale, gouvernance d'entreprise, politique nationale et économie internationale.

L'intégration à l'analyse des activités d'extraction et de transformation du nickel permettra d'explorer les rapports entre industrialisation et urbanisation, là encore dans une perspective inséparablement historique et comparative. L'étude de la relation passée et présente de l'usine de Doniambo à la ville de Nouméa (et la trajectoire de désindustrialisation et désurbanisation de Thio) aide à penser les dynamiques qui se construisent actuellement autour de l'Usine du Nord et les communes de Voh, Koné et

Pouembout, « VKP » et, de manière paradoxale, leur absence à Goro dont la conception perpétue une logique d'enclave très typique de l'histoire minière (Godoy, 1985 : 207). Nous reviendrons sur la problématique centrale de la notion d'enclave minière.

Démarche empirique compréhensive et interdisciplinaire

L'équipe est pluridisciplinaire, regroupant anthropologues, géographes, historiens, économistes. Le cadre méthodologique se situe à la croisée de l'outillage de différentes disciplines en sciences sociales et s'inscrit dans un parti-pris empirique assumé. Il s'agit de s'appuyer sur des enquêtes de terrain approfondies combinant observations participantes, entretiens rétrospectifs et contemporains, recherche en archives (en Nouvelle-Calédonie : communes, partis politiques, syndicats, Haut-commissariat, églises, entreprises, etc. et en France : Aix, Vincennes) et données quantitatives de cadrage. Le croisement de ces méthodes permet d'explorer les trajectoires des acteurs locaux (élus locaux, coutumiers, responsables d'exploitation, techniciens, ouvriers, sous-traitants, représentants syndicaux, responsables religieux, associatifs, partisans, commerçants, etc.) et de reconstituer les configuration d'acteurs et d'institutions à l'origine de la production locale des politiques publiques. Les conflits – émergence, enjeux, trajectoire, mode de résolution, acteurs impliquées, autorités – ont constitué à cet égard une porte d'entrée empirique très utile.

Le travail à l'échelon local, de ces « micro-terrains », présente l'avantage de permettre une analyse dans toute leur épaisseur des trajectoires individuelles et collectives sur les multiples scènes sociales que les individus et les groupes traversent – pas seulement dans le cadre des rapports de travail sur la mine ou à l'usine, mais aussi autour. On évite ainsi le biais d'une compréhension tronquée car trop centrée sur la mine ou l'usine, uniquement située à l'intérieur du champ économique ou professionnel : expliquer la mine par la mine, en quelque sorte... L'objectif est au contraire d'ouvrir le champ d'analyse pour penser les rapports et influences réciproques entre la mine/l'usine et son environnement social.

Il faut signaler ici que l'entrée sur le site de l'usine s'est toutefois révélée extrêmement difficile comme l'ont montré les expériences très mitigées de Christine Salomon et Graeme Smith à Vavouto. Dans ce dernier cas, malgré l'accord explicite de la direction des relations extérieures, la décision de dernière minute du directeur de l'usine de refuser l'entrée du site au chercheur a immédiatement prévalu.

Par ailleurs, il ne fallait pas rester dans une logique purement locale, voire « localiste ». D'où l'importance du jeu sur les comparatismes et les échelles d'analyse (qui sont aussi les échelles d'action). Il s'agissait de penser les conditions de la variation et de l'unité des trajectoires minières en Nouvelle-Calédonie. Il est important en particulier d'identifier les médiateurs locaux/extra-locaux qui pensent, disent et organisent l'unicité de la condition minière en Nouvelle-Calédonie, en participant à la construction de représentations unifiées de « la mine » sur le Territoire (les responsables des grandes entreprises, les leaders syndicaux, les responsables politiques, l'administration territoriale, etc.). Ces acteurs réalisent un travail d'homogénéisation, à l'échelle du pays, des contextes miniers locaux hétérogènes et participent de la mise en forme des représentations et de la construction de réseaux d'alliance – au travail de légitimation – inhérentes à la production des politiques publiques (Mosse, 2005).

La question des échelles d'observation et de la dimension spatiale des phénomènes observés a en particulier été prise en charge via une approche géographique recourant aux outils de la cartographie et de la télédétection.

Trajectoires minières : enseignements historiques⁴

Les sites miniers s'inscrivent dans une histoire longue, complexe et plurielle, qui est consubstantielle de l'histoire néo-calédonienne coloniale et ultérieure, du fait de la place centrale qu'y a occupé – et qu'y occupe – l'industrie du nickel.

L'analyse de ces parcours localisés a permis de mettre en évidence les transformations des configurations d'acteurs et d'institutions ainsi que l'évolution des enjeux générés ou transformés par l'activité minière. Nous explorerons le cas de Thio, à la fois emblématique de la centralité de la mine dans l'histoire du pays et spécifique dans ses caractéristiques propres. Nous conclurons cette section avec une esquisse comparative entre Thio et Canala, sites à la fois voisins, géographiquement et du fait la continuité historique de l'empreinte minière, et différents, en particulier en termes de configurations d'acteurs.

Les deux autres parties de cette section expriment bien le positionnement de l'histoire dans la logique du projet : c'est une composante essentielle qui permet en particulier de situer et mettre en perspective les jeux et enjeux actuels qui se nouent autour de la question du nickel. Nous nous arrêterons sur la question du travail, question récurrente et inséparable du choix colonial effectué fin 19^{ème} siècle, à savoir celui d'une colonisation de peuplement et d'une ségrégation spatiale et raciale radicale, qui a ouvert la voie à une importation de main d'œuvre extérieure, pénale, puis néo-hébridais et enfin principalement asiatique (japonaise, indochinoise, indonésienne). En même temps, bien que le contexte ait profondément changé avec la fin de l'Indigénat en 1946 et l'entrée dans un processus de décolonisation négociée en 1998, la question de la force de travail extérieure reste d'actualité, avec les chantiers des usines de Vavouto et Goro qui ont accueilli plusieurs milliers de travailleurs étrangers, principalement asiatiques (chinois, coréens, philippins, thaïlandais) pour la durée de la construction et sur la base d'un dispositif légal spécifique, la loi du pays de 2002 dite PSI sur les « prestations de services internationales », reprise dans les dispositions du code du travail de 2008.

Nous proposerons ensuite une esquisse de périodisation des évolutions de la politique minière en Nouvelle-Calédonie qui montre les interactions entre histoire politique du pays et transformations du cadre politico-juridique minier.

Des trajectoires minières locales spécifiques : l'exemple de Thio

La commune de Thio, située sur la côte sud-est de la Grande Terre, constitue un exemple très significatif de l'histoire de la Nouvelle-Calédonie, structurée sur la longue durée coloniale et postcoloniale par la politique de colonisation de peuplement et le poids de l'économie minière. Elle a été le théâtre dès les années 1870 et 1880 de la rencontre de deux fronts pionniers, le front pastoral mené par un nombre limité de colons blancs et le front minier, conduit initialement par plusieurs petits opérateurs avant que les faillites et fusions successives et la politique minière française ne conduisent au monopole local

⁴ Ce chapitre s'appuie principalement sur les documents de travail 3 (Le Meur et Mennesson), 11 (Merle), 13 (Demmer) et sur Le Meur (2009, 2013), Demmer (à paraître).

de la Société Le Nickel (SLN)⁵. C'est à la même époque que l'entreprise missionnaire (catholique) s'ancre dans cette localité, plus précisément à Thio Mission, également lieu d'implantation de la SLN (l'usine de transformation du nickel fonctionnera de 1912 à 1931 et le siège de la SLN s'y implante dès les années 1920).

La configuration sociopolitique et économique qui se met en place au tournant du siècle reflète le jeu complexe des intérêts parfois liés, souvent concurrents de l'administration coloniale, du secteur minier, de l'entreprise missionnaire, des éleveurs blancs face aux réactions des populations kanakes, qui oscillent entre, ou combinent, *exit*, *voice* et *loyalty*, pour reprendre les termes de Albert Hirschmann (1970). C'est toute la politique locale des ressources qui est en jeu : ressources pastorales pour les éleveurs blancs, ressources minières avec un front d'exploitation aussi mouvant que le front pastoral, ressources en force de travail, sur la base de l'exclusion des Kanaks qui sont repoussés dans des réserves : le cantonnement commence à Thio en 1880 mais c'est en 1900 que les délimitations vont prendre une forme stabilisée (Saussol 1979 ; Dauphiné 1989), ce qui ne veut pas dire que la localisation de l'habitat soit elle-même stable au sein de cet espace ; les déplacements internes seront au contraire nombreux (cf. les cas des tribus Kouaré, Saint-Philippo I, Ouroué) et on peut parler d'une micro-politique de la mise en réserve (ou du « cantonnement ») résultant des interactions et des intérêts souvent divergents des colons blancs, des compagnies minières, de la mission catholique, de la bureaucratie coloniale et des stratégies kanakes. La distribution spatiale des réserves à Thio, telle qu'elle se stabilise dans les années 1910/50, reflète ce jeu. Certaines sont situées dans les parties hautes et éloignées de vallées latérales de la Thio (Kouaré, Ouindo, Koua), repoussées par la montée du bétail, tandis que d'autres (Saint-Philippo II, Saint-Paul) se situent dans la vallée principale, autour de l'église. La SLN joue aussi de son influence auprès de l'administration pour arriver à ses fins. Il semblerait que la pression foncière exercée par la SLN, y compris sur des terres de réserve que l'administration tentait apparemment de préserver, ait eu des effets dépassant ces cas documentés par Saussol (1979) et Dauphiné (1989) et elle continuera dans des périodes tardives, après la fin de la phase coloniale despotique en 1946, dans les années 1950/70, pour des raisons d'exploitation minière ou de mise en place d'infrastructures liées à cette exploitation (jusqu'à ce que la SLN se défasse peu à peu de son patrimoine foncier non minier avec la réforme foncière qui démarre en 1978).

Précisons enfin que cette micro-politique du cantonnement inclut des mouvements violents et en particulier, pour le centre-sud de la Grande Terre incluant Thio, la révolte menée par Ataï, la répression sanglante qui l'a suivie et les effets en termes de déplacements de populations.

⁵ La SLN naît en 1880 de la fusion des entreprises de Higginson, Hanckar & C^{ie} et de Basset & Marbeau (système Garnier). En 1931, elle se rapproche du groupe Ballande dont les mines et la Société des Hauts Fourneaux ont fusionné en 1927 pour constituer la Société Calédonia. Celle-ci est absorbée en 1937 par la SLN qui devient alors la seule grande entreprise minière et métallurgique sur le Territoire (Bencivengo, 1999 : 215-216, Newbury, 1955). Entre temps, la banque Rothschild avait pris le contrôle de la société dès 1888, et ce jusqu'en 1974, lorsque la SLN est soumise à un plan de redressement de l'Etat qui aboutit à une prise de participation publique ; la SLN devient ensuite une filiale du groupe minier et métallurgique français Eramet. La loi Billotte de 1969 va renforcer la position de monopole de la SLN face aux « petits mineurs » et prospecteurs qui avaient prospéré dans les années 1950/60 (voir Freyss, 1995).

Parfois réquisitionnés pour les travaux forcés (construction de routes) et quasi absent sur la mine, les Kanaks se retrouvent exclus du « projet gouvernemental » (au sens de Foucault), reclus dans les « non lieux » (Naepels 2006 : 44) que sont les réserves, tout en étant soumis à un dispositif disciplinaire (le « gouvernement des âmes ») via la mission et l'école religieuse. Dans le même temps, l'exploitation du nickel et le développement de l'élevage puis de la caféiculture requièrent l'importation d'une main d'œuvre extérieure à partir des années 1890 : ce seront les bagnards sur mine (Thio ne fait pas partie des zones de colonisation agraire pénitentiaire) (Merle 1995), puis les « engagés » javanais (Maurer 2006), japonais (qui obtiennent rapidement la citoyenneté ; Koyabashi 1992) et indochinois. Le recrutement des Néo-hébridais (« *blackbirding* ») s'arrête plus tôt (Shineberg 1999).

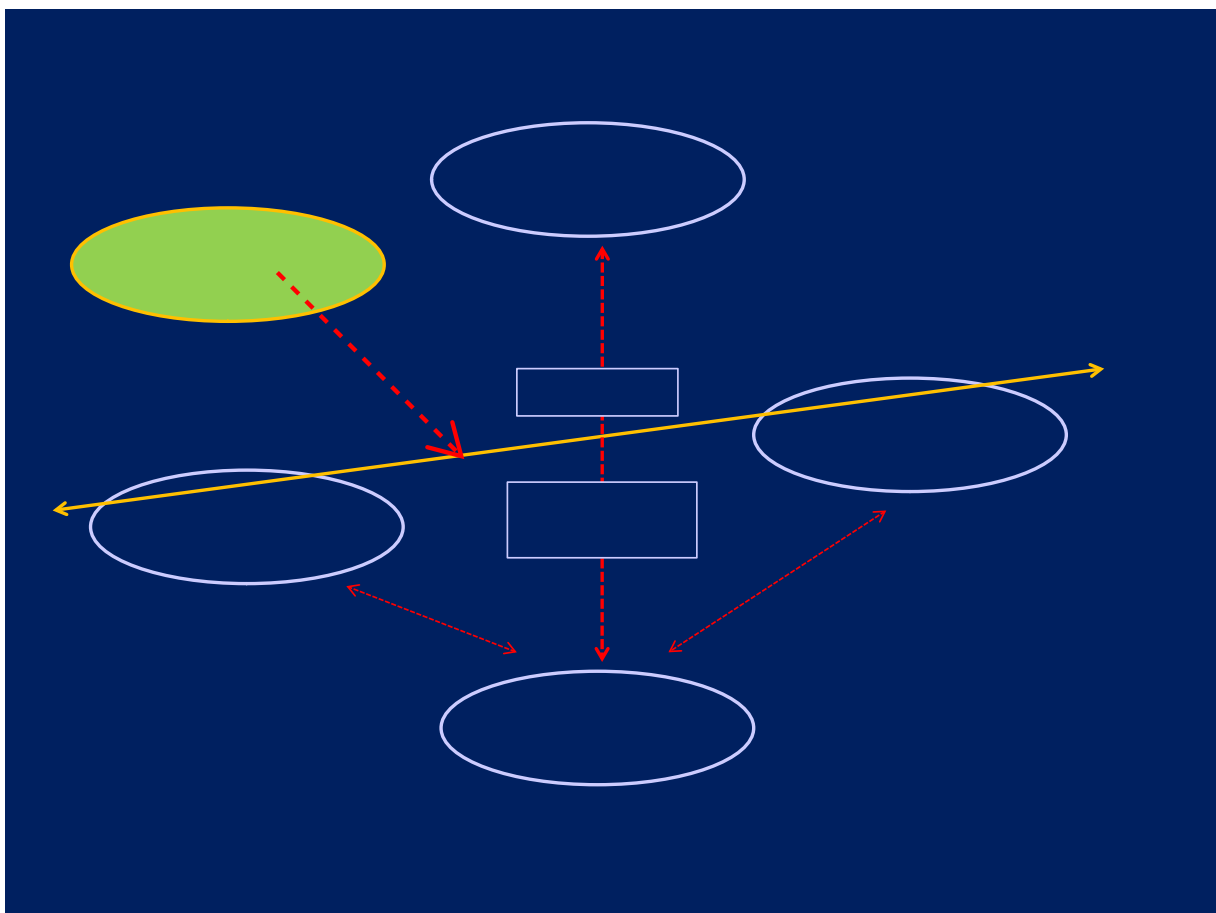


Figure 3 : La mine dans l'arène coloniale

La SLN va jouer un rôle central dans les années 1880-1940, à la fois en tant qu'opérateur économique bientôt hégémonique, mais aussi du fait de son rôle majeur dans la mise en place d'infrastructures à caractère « public » (le premier hôpital de Thio dans les années 1880 par exemple) et dans l'organisation des flux de main d'œuvre et des schémas de résidence. La SLN fonctionnera longtemps comme un substitut d'un l'Etat très faiblement ancré localement, tout en négociant au mieux avec l'administration coloniale des contrats lui permettant d'accéder à la main d'œuvre pénale et aux « engagés » (et aussi, comme nous l'avons vu, aux terres kanakes).

La structuration politique et spatiale de l'espace local colonial s'organise autour du dualisme fondamental de la colonisation de peuplement, avec une interface extrêmement étroite entre la tribu (forme juridique créée en 1867) et l'Etat (via la chefferie administrative constituée en 1887 et le rôle du gendarme comme « syndic des affaires indigènes » et avec des restrictions drastiques des mouvements hors espace de tribu) dans le cadre d'une forme rigide et spatialisée de gouvernement indirect. En même temps, les pôles de la station d'élevage (avec le patron blanc, les *stockmen* kanaks et les ouvriers agricoles javanais), de la mine et de la mission viennent complexifier le paysage institutionnel et résidentiel local. Le logement de la main d'œuvre « engagée » et pénale sur mine va ainsi donner naissances à de véritables petits villages au début du 20^{ème} siècle, avec école (ainsi l'école vietnamienne financée par la SLN sur la mine du Camp des Sapins) et boulangerie. Le village de la mine du Plateau comptait à la fin du 19^{ème} siècle un millier de forçats mis à la disposition de la SLN par l'administration pénitentiaire.

L'industrie néo-calédonienne du nickel a connu un boom dans les deux années précédant la Seconde guerre mondiale mais n'a en revanche pas trop souffert des années de guerre, du fait de l'appui apporté par les forces armées américaines basées sur le Territoire. Si la période qui suit immédiatement l'après-guerre est plutôt déprimée, le redémarrage est rapide dès le début des années 1950 et malgré un moment de creux en 1963, la tendance est favorable jusqu'au boom des années 1969-1972. Dans le même temps, le front pastoral de colonisation par les élevages européens redémarre, via des locations domaniales qui préludent dans beaucoup de cas à une acquisition pleine, et à travers un marché de l'achat-vente actif (cf. Saussol 1971 ; archives ADRAF pour le cas de Thio). Cette réactivation de la colonisation de l'espace est source de tension, au moment où les Kanaks, qui sont sortis de l'indigénat en 1946, entrent dans la sphère publique et adossent leurs revendications à la réserve, par une sorte de renversement en valeur de ce dispositif d'oppression coloniale devenu entre temps lieu d'un « entre-soi » (pour reprendre les mots d'Isabelle Merle) mélanésien. Quelques agrandissements de réserves et des déplacements de l'habitat vers les basses vallées et à proximité des routes (l'accès à l'école étant un des ressorts de ces mouvements) témoignent de ces changements à Thio.

L'entrée en politique des Kanaks – au sens fort que donne Rancière (1995) au terme : la revendication du droit à parler et être compté sur un pied d'égalité – se fait via des réseaux religieux (UICALO catholique à Thio) créés pour lutter contre la montée très rapide de l'influence du Parti communiste calédonien au lendemain de la guerre et puis dans le cadre de l'Union calédonienne (UC) partie multiethnique qui résulte de la fusion de ces réseaux et qui dominera l'arène politique territorial jusqu'aux années 1970 (Kurtovitch 2002, Trépied 2010). Cette entrée des Kanaks en politique s'accompagne de leur progressive insertion dans le salariat et l'économie minière. Cette insertion se fait dans un premier temps via des contrats courts entrecoupés de long retour en tribu ou d'autres emplois (construction de routes en particulier). C'est seulement à partir des années 1970/80 qu'on commence à voir des Kanaks « faire carrière » sur la durée à la SLN. Cette insertion n'est pas généralisée, elle est souvent d'abord le fait de personnes qui sont passées par l'école de la mission, puis ont suivi une formation à Nouméa et/ou éventuellement profité du service militaire pour acquérir certains diplômes et savoir-faire. Les intégrations des Kanaks à un projet gouvernemental devenu plus

inclusif (même s'il reste très clivé socialement et ethniquement) et à des dispositifs disciplinaires sont liées.

Côté SLN, la mécanisation, la descente de l'habitat des mines vers les vallées, l'entrée des Kanaks dans le salariat, puis l'émergence progressive de l'instance municipale vont entraîner des réorientations stratégiques en matière d'équilibre entre fonction entrepreneuriale et le rôle d'« Etat local » que l'entreprise assumait quasiment depuis ses débuts à Thio, et qu'avaient renforcé sa position hégémonique localement, le poids de Thio comme « capitale du nickel » et les faiblesses de l'Etat colonial. En construisant le premier hôpital de Thio, des écoles rudimentaires sur mine, en se lançant dans une politique de logement dans les années 1950, lorsque disparaissent les villages miniers (entre autres du fait de la mécanisation du travail d'extraction), la SLN constituait un opérateur d'aménagement bien plus puissant que la commune dont la naissance, sous sa forme moderne, ne date que de 1969. La SLN va alors progressivement se désengager de certains domaines d'activité, en particulier après le boom du nickel (1969-72). On assiste à un double mouvement de privatisation et de communalisation. Privatisation des logements SLN (Thio Mission, Pétroglyphes, Nakalé, Thio Village) et communalisation des services publics, en particulier des réseaux (électricité : on parle localement d'« énercalisation » avec la naissance d'Enercal, entreprise publique de fourniture d'électricité). En même temps, ce double transfert ne se fait pas sur un mode parfaitement négocié et transparent et on assiste à des tiraillements et des conflits à la fois entre la SLN et la commune et entre la SLN et les populations locales dont les modes d'organisation se modifient, entre autres à mesure que les Kanaks pénètrent le monde de la mine.

Dernier point, les transformations de la société coloniale néo-calédonienne et le développement du secteur minier génèrent des mutations profondes au sein des arènes politiques. On assiste à la montée en puissance du syndicalisme, via le SOENC (fondé en 1965) puis l'USTKE créée en 1982 sur un positionnement indépendantiste (voir Israël 2007). Le tournant indépendantiste de l'UC en 1977 s'accompagne de la naissance du PALIKA et d'une complexification du paysage partisan néocalédonien indépendantiste et anti-indépendantiste. Les instances coutumières, dont la structuration d'origine coloniale reste inchangée jusqu'aux années 1990 (création des précurseurs des aires coutumières et du sénat coutumier qui apparaissent avec les accords de Nouméa en 1998), jouent un rôle très important dans les conflits et les négociations avec la SLN et les instances de l'Etat. Enfin, plus tardivement (années 1990/2000), émergera un mouvement kanak ancré dans une revendication autochtone qui semble s'opposer de manière de plus en plus explicite à l'argumentaire nationaliste indépendantiste (Demmer 2007). Le CAUGERN voit le jour à Thio, mais son influence locale reste limitée, face aux acteurs coutumiers et syndicaux.

La comparaison avec la trajectoire de Canala est significative et mériterait un travail plus systématique, en particulier du fait d'une histoire de colonisation de peuplement différente (l'importance des « colons libres Feillet » à Canala) et de l'absence d'un opérateur minier hégémonique à Canala. La SLN s'est avérée être un acteur structurant à Thio, fonctionnant selon une logique classiquement paternaliste (cf. Noiriel, 1988) jusqu'à remplir des fonctions « paraétatiques » : c'est sur la base de cette histoire que l'entreprise est parfois, et peut-être de manière encore plus marquante actuellement, rappelée à ses devoirs d'« entreprise citoyenne », expression parfois imprudemment

affichée par des firmes et en l'occurrence reprise au mot par les populations locales⁶. A Canala, le caractère beaucoup plus segmenté de l'exploitation minière, voire les conflits entre entreprises minières opérant localement (SMSP, Montagnat, Gemini), a généré une relation à la fois moins « symbiotique » et plus instrumentale avec ces firmes. Pour compléter la comparaison, en direction du sud cette fois, le cas de Yaté offre également un contrepoint exploré infra sur le thème des conflits et accords locaux.

Un enjeu récurrent : la force de travail extérieure

La politique du travail dans le secteur de la mine est intimement liée à l'histoire coloniale et postcoloniale de la Nouvelle-Calédonie. Le choix de la colonisation de peuplement, pénale puis « libre » s'articule à une politique de ségrégation raciale et spatiale exercée de manière très brutale à l'encontre la population autochtone (spoliations foncières, indigénat, mise en réserve et restriction des déplacements des Kanak⁷) et à une stratégie d'importation de la force de travail extérieure pour alimenter les exploitations minières et agricoles. On peut résumer cette situation en trois dates : 1864, démarrage de la colonisation pénale ; 1873, embauche par Higginson, futur fondateur de la SLN, du premier contingent de Néo-hébridais à travailler sur mine (Balade) (les premiers Néo-hébridais arrivent en 1865) ; 1887, entrée en vigueur du régime de l'indigénat.

Ce n'est qu'après la seconde guerre mondiale, en particulier avec la fin de l'indigénat et l'entrée progressive des Kanak dans la cité politique (droit de vote et éligibilité) et la cité économique (salarariat et entrepreneuriat) que la question du travail, la question sociale au sens large (l'amélioration et l'égalité des droits des travailleurs), va en venir à englober l'ensemble des groupes socio-ethniques de l'île et peu à peu s'autonomiser par rapport à une question raciale jusque là surdéterminante (mais celle-ci ne disparaît pas subitement en 1946 pour autant).

Second point, la politique du travail n'est pas seulement produite par l'administration coloniale. Les entrepreneurs miniers vont jouer un rôle central dans l'importation de la main d'œuvre extérieure, contournant souvent les réglementations douanières et commerciales en vigueur dans la colonie, comme la SLN en 1892 pour le premier contingent de 599 travailleurs japonais qui arrivera à Thio en 1892 ou encore en 1911 (Palombo, 2002 : 56, 67) ; mais entre temps, les travailleurs japonais, soutenus par leur gouvernement, auront obtenu un statut d'« étrangers libres » qui conduira le gouvernement de la colonie à privilégier une main d'œuvre au statut juridique plus faible, « sujets » de l'empire, provenant d'autres colonies (Indochine française, Indes néerlandaises).

⁶ Cette dimension est explorée de manière systématique dans le cadre d'un projet en cours, financé par le CNRT « Nickel et son environnement » et intitulé « Négociier, évaluer, reconnaître la valeur des lieux » (NERVAL) auquel plusieurs membres de l'équipe « Gouvernance minière » participent également.

⁷ Le cas des Kanak des îles Loyauté est spécifique, puisqu'une décision du 1^{er} septembre 1893 prescrit de « délivrer un laissez-passer à tout Indigène des Loyalty voulant se rendre sur la Grande Terre pour ses affaires ou pour un engagement » (Dauphiné, 1987 : 107). La mobilité des habitants des îles Loyauté, actuellement très forte, a des racines coloniales.

Le rôle structurant des hommes d'affaires influents et des entreprises dans la production de la politique du travail apparaît aussi clairement dans les négociations relatives à la main d'œuvre pénale dont les premiers contingents arrivent en Nouvelle-Calédonie en 1864 (le dernier convoi de transportés accostera en 1897). Le libéralisme de la fin du 19^{ème} siècle et la politique d'autosuffisance budgétaire des colonies n'empêchèrent pas l'Etat colonial d'aider les entreprises privées en particulier dans le domaine de la main d'œuvre (Buttet, 1996 : 289 *et sq.*). La première cession de main d'œuvre pénale pour l'exploitation minière privée bénéficie à Higginson en 1877. Ces contrats vont se multiplier à partir de la fin des années 1880 avec la reprise minière et ils profiteront tout particulièrement à la SLN, générant, à l'instar de l'importation de force de travail asiatique, de forts effets collatéraux sur les salaires et les conditions de travail de la main d'œuvre « libre ».

L'emploi de la main d'œuvre pénale va peu à peu céder la place aux « engagés » néo-hébridais et surtout asiatiques, dès la fin du 19^{ème} – indochinois (à partir de 1891), japonais (1892) et javanais (1896 dans l'agriculture, sur mine à partir de 1903, alors que la caféiculture entre en crise et que le nickel connaît un nouvel essor ; Devambe-Armand, 1993 : 212) – et plus encore dans l'entre-deux-guerres.

Face à ce poids démographique de l'immigration et à son importance pour le fonctionnement de l'économie de la Nouvelle-Calédonie, il faut souligner la faiblesse du cadre légal dans ce domaine, avant le décret du 24/12/1935 réorganisant l'immigration en Nouvelle-Calédonie. L'encadrement du marché du travail « engagé » s'organise sur la base d'accords passés entre gouvernements coloniaux et moyennant l'élaboration progressive d'une réglementation de « l'engagement » fixant par écrit, les contrats d'engagement type, les obligations des engagés et engagistes, les délais de recrutement, les modalités de rapatriement, formes bureaucratiques d'un recrutement qui se précisent et se durcissent entre les deux guerres. Si la question de la main d'œuvre immigrée est une affaire d'Etat mettant en jeu les relations entre colonies dépendant parfois de métropoles différentes, on peut faire l'hypothèse qu'à l'intérieur du territoire néo-calédonien, l'administration tend souvent plutôt à rationaliser *ex post* des pratiques et des rapports de force avec les industriels au lieu de construire en amont un cadre légal pour les activités économiques et minières en particulier.

La fin de l'indigénat qui concernait non seulement les Kanak mais aussi les Indochinois et Indonésiens va profondément transformer la question du travail après la seconde guerre mondiale. Le rapatriement de nombreux Indonésiens et Indochinois, dans un climat « racial » parfois très tendu, va alimenter un mouvement de panique de l'administration et du monde économique en Nouvelle-Calédonie. On verra ainsi des représentants du monde politico-administratif et économique néo-calédonien se démenant dans les années 1940 et 1950 pour trouver des solutions systématiquement exogènes à la question de la main d'œuvre, du côté de l'Indonésie (indépendante en 1947, ce qui complique un peu les choses), de Fidji (des Indo-Fidjiens plus précisément), de la Chine, du Japon, du Maroc, de l'Italie, etc. Différents rapports préparés à l'occasion du centenaire de la colonisation en 1953 insistent sur la rareté de la main d'œuvre malgré les progrès de la mécanisation de l'industrie minière (et le départ des stations agricoles pour aller travailler sur mine ou à Nouméa). Face à l'insuffisance de l'immigration indonésienne et vietnamienne, deux options sont retenues dans ce rapport de la Caisse centrale de la France d'Outre-mer d'août 1953 (CAOM, FM, AP,

carton 509) : l'importation de travailleurs français et européens (italiens du nord en particulier) et l'intensification de l'incorporation des Néo-Calédoniens dans la production, mais le même rapport évoque « l'indolence naturelle », « l'assiduité médiocre » des « Indigènes » qui « préfèrent au travail de la mine la vie tribale sur les réserves ». Un autre document préparé pour la venue de Jacquinet, ministre de la France d'Outre-mer et intitulé « Le problème humain » est un vibrant plaidoyer pour « l'immigration blanche » face à la fermeture des marchés asiatiques de la force de travail (*ibid.*).

Avec la fin de l'Indigénat en 1946 et le progressif accès à la pleine citoyenneté de toutes les composantes de la société néo-calédonienne, on assiste pourtant à une « uniformisation progressive de la condition d'ouvrier-mineur – jusqu'alors particulièrement contrastée en raison des clivages statutaires et raciaux de l'époque coloniale » (Trépied, 2010 : 259). Les années rétrospectivement qualifiées d'« années UC », du nom du parti qui va dominer la vie politique calédonienne pendant une vingtaine d'années à partir de sa fondation en 1953 (voir Kurtovitch, 2002 ; Trépied, 2010), vont être celles de la naissance d'une politique sociale en Nouvelle-Calédonie (voir Barbançon, 1992 : 34-35 ; Grochain, 2007 : chapitre 7). Ces avancées sont en général le résultat de mouvements sociaux structurés en particulier autour du Syndicat autonome, largement dominant jusqu'à 1965, avant d'être débordé par le SOENC (Syndicat des ouvriers et employés de la Nouvelle-Calédonie) créé en mars 1965 et qui se fondera en 1968 dans la nouvelle USOENC (voir Israël, 2007, pour l'histoire du syndicalisme néo-calédonien jusqu'à l'aube des années 2000).

Les évolutions ultérieures du syndicalisme seront marquées par la montée de la revendication indépendantiste dans les années 1970 et des relations complexes avec le champ politique. Pendant les « événements » et ensuite, les syndicats, ou les dirigeants syndicaux, sur un mode plus informel, joueront un rôle important à différents moments clefs de l'histoire minière récente, en particulier par rapport à l'enjeu montant de l'Usine du Nord. On observe donc une pluralisation du mouvement syndical qui entretient des liens complexes avec les partis politiques (dernier avatar, la création du Parti travailliste à partir de l'USTKE), mais aussi avec les organisations porteuses d'une revendication « autochtoniste » (CAUGERN, Rhêébù Nùù) et les institutions néo-coutumières (Sénat coutumier). C'est l'ensemble du paysage institutionnel relatif à la question sociale qui se complexifie.

Parallèlement, la logique d'enclave, quasi inhérente à l'activité minière, perdure, *via* des logiques apparemment contradictoires, qu'exprime la tension entre emploi local et importation de force de travail.

D'une part, la question de l'emploi local est récurrente, on l'a vu. Le thème figure dans l'accord de Nouméa et à l'article 24 de la loi organique de 1999. Sa concrétisation prendra toutefois du temps et c'est le 27 juillet 2010 que le projet de loi du pays sur l'emploi local est adopté par le Congrès, en seconde lecture, et à l'unanimité. Lors de son examen par l'hémicycle le 30/12/2009, le texte avait été voté, à une large majorité, mais sans les voix du Parti travailliste ni celles du groupe FLNKS. Rock Wamytan et ses colistiers, après s'être abstenus, avaient réclamé cette deuxième lecture, autorisée par l'article 103 de la loi organique (source LNC 28/07/2010).

D'autre part, l'histoire de la Nouvelle-Calédonie, colonie de peuplement, a été marquée par des flux répétés d'importation de main d'œuvre extérieure. Un moment traumatique en est bien sûr le boom du nickel des années 1967-72, cycle économique instrumentalisé au plan politique, pour « faire du Blanc » selon le mot brutal de politiciens locaux repris sous une forme euphémisée mais explicite par le Premier ministre de l'époque, Pierre Messmer dans une lettre circulaire datée du 19 janvier 1972⁸. Le nouveau boom du nickel en 2007 a réactivé les craintes d'immigration impulsée par l'Etat. Toujours est-il que l'on observe un renouveau de la stratégie d'importation de main d'œuvre extérieure, tant à Goro (les quelques 3 500 Philippins travaillant à la construction de l'usine) qu'à Vavouto, avec des travailleurs coréens, chinois, philippins et thaïlandais, qui opèrent dans l'espace très fermé du chantier de l'usine en construction et sont organisés en communautés à la fois cloisonnées et hiérarchisées selon leurs statuts professionnels, leur entreprise et leur nationalité.

Il ne faut évidemment pas aller trop loin dans l'analogie entre la période coloniale et la phase actuelle de décolonisation négociée. Dans les deux situations, le travail est pensé dans un espace globalisé, mais c'est l'espace impérial (ou les espaces impériaux) dans le premier cas, l'espace du capitalisme néolibéral (pour faire bref) dans le second. Par ailleurs, les travailleurs étrangers sont cette fois encadrés d'un point de vue réglementaire par une loi du pays de 2002 (la question du travail ayant été pour l'essentiel transférée à la Nouvelle-Calédonie par la loi organique de 1999) sur les « prestations des services internationales » qui vise à contrôler une situation exceptionnelle (au pic de la construction, les deux chantiers rassemblaient près de 14 000 travailleurs) sans pour autant mettre en danger la dynamique de décolonisation dont la question de l'emploi local constitue un élément clé. Le droit du travail néo-calédonien est donc assuré aux travailleurs étrangers qui dans leur pays n'auraient pas bénéficié de ce niveau de protection sociale (l'effet d'enclave minière est donc minoré et l'on est bien loin de la situation coloniale de travail forcé) mais le caractère temporaire de la présence de cette main d'œuvre est clairement affirmé (alors que l'importation de la main d'œuvre asiatique a été conçue dans l'entre-deux-guerres comme un noyau de peuplement de la colonie face aux échecs des colonisations blanches pénales et « libres »).

Transformations du cadre politico-juridique minier : périodisation historique

Si la question du travail et plus spécifiquement de l'importance d'une force de travail extérieure constitue une problématique récurrente dans l'histoire de la Nouvelle-Calédonie, l'analyse des transformations du cadre politico-juridique minier permet de mettre au jour les inflexions, « bifurcations » ou « événements pivots », générateurs d'irréversibilités et de « sentiers de dépendance » (Mahoney, 2000 ; voir Gaillard, 2009 pour une périodisation de cet ordre de l'histoire des politiques rurales en Nouvelle-Calédonie).

⁸« A long terme, la revendication nationaliste autochtone ne sera évitée que si les communautés non originaires du Pacifique représentent une masse démographique majoritaires » (lettre de P. Messmer à Jean-François Deniau, secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, 19/07/1972)

La périodisation proposée ici peut bien sûr être discutée et affinée, mais elle doit servir à caler les histoires minières locales constitutives des différents sites étudiés et comparés dans ce programme. Il s'agit *in fine* de situer les points d'inflexion entre les différents niveaux de gouvernance, en particulier en identifiant les décalages entre les chronologies politiques minières aux différentes échelles : la politique minière est-elle produite « d'en haut » et mise en œuvre localement, ou bien les choses ne sont-elles pas un peu plus complexes ?

Les grandes phases identifiées pouvaient se chevaucher : un événement fondateur d'une nouvelle période peut s'inscrire – c'est bien souvent le cas – dans la phase précédente finissant, signant là un moment de transition. Ainsi, l'année 1998 clôt-elle avec l'accord de Nouméa le basculement politique amorcé avec les « événements », mais on peut faire remonter les débuts de la phase qui suit avec les conflits et les négociations qui placent dès 1996 l'enjeu minier au cœur des revendications politiques.

Autre élément à noter, les dates intermédiaires parfois placées à l'intérieur des bornes des phases identifiées. Il s'agit là de pointer un moment clef, une inflexion notable concernant la politique minière au sein d'une période : 1873 avec l'instauration d'un régime de possession par invention, dans le cadre du premier boom minier, 1963 avec la loi Jacquinot qui vide l'autonomie politique du pays (issue entre autre de la loi-cadre Defferre) de sa substance, 1972, avec la fin du boom du nickel qui oblige les politiques à reconsidérer l'avenir du pays et la place de la mine. On peut aussi poser le démarrage effectif de la construction de l'usine du Nord, comme une bifurcation majeure, au-delà de son inscription provinciale.

1859-(1873)-1927 : front minier et colonisation de peuplement

Le démarrage de l'exploitation du nickel dans le dernier quart du 19^{ème} siècle s'inscrit dans un choix politique majeur, qui est celui de la colonisation de peuplement, assortie de la ségrégation raciale et spatiale de la population autochtone. Ce choix s'accompagne logiquement d'un appel à une main d'œuvre extérieure dont les origines et les statuts sont hétérogènes : main d'œuvre pénale composée de criminels de droit commun, de déportés politiques et d'indigènes rebelles, qui plus tard alimenteront la catégories elle-même juridiquement contrôlée des libérés, engagés provenant des Nouvelles-Hébrides, des Indes néerlandaises, de l'Indochine française ou du Japon, et aussi, plus marginalement, indigènes. L'industrie minière naissante peut s'approvisionner à ces sources et exploiter une force de travail organisée juridiquement. On peut suivre ici Benoit Trépied lorsqu'il souligne « la place essentielle structurante du bagne dans la société calédonienne », qui fait « office de matrice de la catégorie 'main d'œuvre' en Nouvelle-Calédonie coloniale » (2010 : 210).

L'organisation de l'exploitation de cette force de travail servile se fait donc sous l'égide de l'Etat qui doit toutefois négocier avec des entrepreneurs parfois très entreprenants, et en particulier la montée en puissance de la SLN (voir la biographie de John Higginson par Anne-Gabrielle Thompson, 2000). L'Etat colonial met par ailleurs en place une législation minière qui glisse en 1873 vers le régime de l'invention (*claim*), favorable à cette phase pionnière, pour revenir progressivement à un modèle hybride, de nouveau plutôt régalien après la première guerre mondiale (qui n'empêche pas pour autant des spéculations massives sur le domaine minier).

1917-1946 : stabilisation coloniale

L'année 1917 est celle de la dernière grande révolte kanak face à la conquête coloniale (ou bien la première grande révolte kanak moderne, selon la perspective privilégiée). Elle est suivie par la stabilisation puis le redémarrage dans les années 1930 de la courbe démographique autochtone qui fait comprendre à l'administration coloniale que, contrairement au pronostic dominant, le peuple kanak n'allait pas disparaître.

Cette inflexion induit le lancement d'une politique de développement spécifiquement tournée vers cette population qui refuse sa disparition annoncée. La « nouvelle politique indigène » gérée par la gendarmerie, institution d'interface entre Etat colonial et tribu (syndic des affaires indigènes) s'inscrit dans une logique de développement intégrée, incluant des actions visant l'habitat, l'hygiène et le développement agricole (café).

La politique indigène menée sur le terrain par les gendarmes et les chefs administratifs n'est pas tournée vers la mine qui n'emploie que marginalement la force de travail kanak (sans doute moins « marginalement » qu'on ne l'imagine souvent, en particulier concernant les Loyaltiens). C'est bien la politique d'importation de main d'œuvre asiatique qui se renforce, et dont le cadre réglementaire se précise, tandis que le capital minier se concentre peu à peu autour d'une SLN quasi hégémonique.

1942-(1963)-1969 : modernisation, citoyenneté « française » et autonomie

La fin du régime de l'indigénat en 1946 permet l'entrée très progressive des Kanak dans la cité politique (citoyenneté « française », droit de vote, éligibilité) et la cité économique (mobilité, salariat), mais on peut faire démarrer la période à l'arrivée massive des soldats états-uniens sur le sol calédonien, arrivée qui va bouleverser les équilibres de l'entre-deux-guerres et accélérer la modernisation des infrastructures et des mentalités.

L'autonomie politique de l'après-guerre, marquée par la domination politique de l'Union calédonienne à partir de 1953 et l'application de la loi-cadre Defferre en 1957 passe, dans le secteur minier, par le décret de 1954 qui donne au Territoire les compétences dans ce domaine.

1963-(1972)-1978 : reprise en main coloniale

Dès le début des années 1960, l'arrivée au pouvoir de De Gaulle et sa politique souverainiste se font sentir en Nouvelle-Calédonie, sous la forme d'une lutte qui commence dès 1958 contre l'orientation autonomiste de l'UC qui domine toujours la scène politique locale et d'une reprise en main coloniale très ferme. Les intérêts géostratégiques de la France (les essais nucléaires en Polynésie française, l'importance du nickel pour l'industrie de l'armement en particulier) passent au premier plan et explique les lois Billote de 1969 lesquelles, entre autre, font du nickel un minerai stratégique géré depuis Paris⁹.

⁹ Le référendum sur l'indépendance des Comores en 1975 qui permet à une des îles, Mayotte, de rester seule dans le giron métropolitain, et ce au mépris du droit international, ressortit à la même logique géostratégique.

Le boom du nickel (1967-1972) est instrumentalisé politiquement par le gouvernement français, qui voit dans le flux de migration qu'il déclenche, une opportunité de noyer toute revendication autochtone dans les flots de l'immigration blanche.

Enfin, face à une revendication indépendantiste montante, le gouvernement français répond dans le langage dépolitisant du développement, avec le plan Dijoud.

1974-1984 : régulation étatique et « décentralisation » par le haut

Le plan Dijoud, dont l'interprétation est ambiguë (d'où son insertion dans les deux périodes) fait suite à plusieurs opérations menées par un Etat qui se fait « développementiste » (tournant qui trouve ses origines dans la période coloniale de l'après-guerre avec la mise en place du FIDES ; voir Leblic, 1993).

L'Etat intervient dès 1974 dans la restructuration du capital de la SLN et son intégration à venir à ERAMET. En 1975, l'instauration d'un impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux en Nouvelle-Calédonie marque une bifurcation importante. Et enfin, l'Etat cherche aussi à assainir la gestion extrêmement spéculative du domaine minier (ordonnance de 1982).

Les années post-boom du nickel apparaissent paradoxalement comme un moment de construction étatique dans une logique moins directement coloniale et autoritaire, entre autres du fait de l'arrivée de la gauche au pouvoir en France en 1981.

La victoire de l'Union de la gauche en France et l'entrée en fonction du gouvernement Tjibaou (coalition FSNC-FI) en Nouvelle-Calédonie (1982-84) contribuent à approfondir ce tournant, qui n'est pas synonyme de recentralisation « métropolitaine »/coloniale, au contraire de la période précédente, mais plutôt d'une sorte de décentralisation « à la française » (la loi Defferre date de 1982, les régions de 1972), très descendante dans son esprit et ses modalités.

1984-1998 : basculement politique et provincialisation

La séquence qui va du « boycott actif », en passant par les « événements » et les accords de Matignon-Oudinot, à l'accord de Nouméa en 1998, marque un basculement politique, dont la provincialisation constitue un élément clef (préfiguré par la courte phase des régions en 1985-1986, qui va laisser la place au « retour à la case départ », selon le mot de Tjibaou, de la période Pons).

Les effets de la provincialisation se déploieront pleinement dans les années 1990 et 2000. On peut ici parler de bifurcation, même si, dans le domaine minier, la dévolution aux provinces des compétences dans ce secteur s'accompagne d'une certaine continuité dans la politique minière. Tout d'abord il faudra attendre 2000 pour que les provinces aient pleine compétence pour instruire l'ensemble des dossiers miniers (hors substances utiles à l'énergie atomique). Et même après cette date, les provinces ne se saisissent pas complètement de la compétence minière et elles laissent le soin au Service des mines et de l'énergie (qui deviendra la DIMENC) de l'instruction des dossiers.

Par ailleurs, les négociations fiscales avec la SLN, aboutissant à la notion de « contribuable prépondérant », expriment le compromis dans lequel s'est engagé l'Etat, entre fiscalisation du secteur minier (loi de 1991) et octroi d'avantages aux entreprises minières, et ce dans un contexte qui est encore celui de l'hégémonie SLN.

1996-2011 : décolonisation négociée, industrialisation et acteurs/référentiels externes

C'est dès 1996, en amont donc de l'accord de Nouméa, que l'enjeu minier est placé au cœur du processus de décolonisation négociée que l'accord va ouvrir. Le « préalable minier » à la renégociation des accords politiques aboutit au protocole de Bercy de 1998 marque le début de cette période qui va placer le secteur minier, et plus particulièrement la question de l'industrialisation, au centre des débats politiques et économiques.

L'enjeu minier va également être profondément transformé par l'arrivée d'acteurs extérieurs de poids, les multinationales minières : Falconbridge et INCO, puis Xstrata, Vale (et POSCO). La montée en puissance des projets industriels structurants, présentés de manière faussement symétrique comme les usines « du Nord » et « du Sud », va avoir des effets sur toutes les dimensions du cadre légal minier. L'enjeu environnemental fait son entrée à la table des discussions (*via* des référentiels, des acteurs et des arènes externes), générant dans sa confrontation avec la mine une nouvelle géographie politique du pays, polarisée par les zones inscrites au patrimoine mondial UNESCO d'un côté, les projets miniers de l'autre. Ces derniers s'invitent dans le débat politique, approfondissant la polarité provinciale en Grande Terre et transformant les débats centrés sur l'indépendance, par l'émergence d'un registre de l'autochtonie qui se situe sur un autre plan de référence.

La prise en compte des projets miniers et de leur impact sur le processus de décolonisation négociée passe par la tentative de mettre en place un cadre politico-juridique et réglementaire cohérent à l'échelle du pays et dans le contexte des accords politiques : harmonisation de la fiscalité minière dans un sens très favorable aux projets (2001, 2002), schéma de mise en valeur de la ressource minière et code minier (2009), schéma stratégique industriel en cours de discussion (mais qui d'une certaine manière arrive tard) – comme instrument de rationalisation/légitimation *ex-post* ? – par rapport aux projets structurants. On voit bien que le démarrage concret de l'usine du Nord constitue d'une certaine manière la « vraie » bifurcation en la matière.

Dans le même temps, les stratégies des opérateurs miniers (en particulier sous la forme du discours de la « responsabilité sociale d'entreprise ») et des organisations locales (autochtones, environnementales, coutumières, etc.) aboutissent à des reconfigurations localisées mais dont la portée est plus large, comme le Pacte de développement durable du Grand Sud de 2008.

Ces interactions et stratégies, oscillant entre confrontation et arrangement, sont également travaillées par la tension constitutive de l'histoire de la politique minière en Nouvelle-Calédonie, entre importation de main d'œuvre et emploi local.

Production des politiques minières¹⁰

La question de la production des politiques minières peut être abordée sous plusieurs angles : l'analyse du cadre juridique, l'étude des grandes orientations stratégiques, la mise en œuvre de dispositifs spécifiques, la place du secteur minier dans les politiques de développement et la formation des Etats, etc. Nous avons opté pour une approche à trois niveaux, sachant que le centre de gravité du programme est constitué par l'étude de la morphologie et du fonctionnement des arènes minières locales. Cela signifie que par conséquent l'analyse des régulations minières à l'échelon de la Nouvelle-Calédonie constitue une contribution de nature contextuelle à l'analyse.

Le premier niveau est constitué par une analyse historique du cadre politico-juridique régulant l'activité minière tel qu'il s'est mis en place de manière très progressive et non linéaire en Nouvelle-Calédonie depuis le démarrage de l'activité extractive dans les années 1870. Cette analyse a en particulier nourri l'esquisse de périodisation politico-minière proposée au chapitre précédent. Nous allons à présent mettre en lumière les évolutions dans les différentes composantes de ce cadre légal et leur importance respective. Ces évolutions influent sur la manière dont les enjeux locaux sont définis et réinterprétés, même si ceux-ci ne se réduisent bien sûr pas à celles-là.

Bien sûr, l'interprétation du cadre légal minier n'épuise pas celle des politiques minières qui se construisent au travers d'interactions entre acteurs et institutions dépassant la seule mise en œuvre d'un cadre réglementaire. Et ce dernier, souvent, vient tout autant rationaliser ou légitimer des pratiques ou des situations existantes que les orienter. Les interactions locales entre acteurs et institutions au sujet de l'enjeu minier sont également génératrices de normes spécifiques, qui n'ont pas nécessairement de traduction juridique. Nous nous sommes en particulier intéressés aux accords locaux signés entre populations locales (ou des représentations de celles-ci, à vocations diverses, autochtones, coutumières, syndicales, environnementales...), industriels de la mine et parfois institutions publiques, et qui portent de manière plus ou moins large ou spécifique sur les modalités de gestion de l'impact de l'activité minière et de partage de la rente minière, accords connus dans le monde anglophone sous le nom d'*impact and benefit agreement* ou IBA (O'Faircheallaigh, 2008) et d'entente sur les répercussions et les avantages (ERA) dans le monde francophone (Laforce et al., 2012). L'analyse de ces accords localisés montre à quel point la production des politiques publiques, et en particulier de la politique minière, passe par des interactions entre échelles de gouvernance variées.

Le troisième niveau d'analyse est en quelque sorte intermédiaire entre le cadre politique à l'échelon du pays et les accords localisés puisqu'il s'intéresse à la manière dont le projet particulier de Koniambo, projet intégré d'extraction et de transformation du nickel, s'inscrit dans un programme plus large de rééquilibrage territorial et

¹⁰ Ce chapitre s'appuie principalement sur les documents de travail 3 (Le Meur et Mennesson), 12 (Grochain, Poithily, Sourisseau), ainsi que sur Grochain (2013), Le Meur & Mennesson (2012).

d'émancipation politique, programme qui a pour cadre actuel la province Nord gouvernée depuis sa création en 1989 par les partis indépendantistes.

Cadre politico-juridique et transformation des enjeux miniers

Au-delà de l'échelon local, l'enjeu minier relève d'une politique sectorielle et globale (fiscale, économique, de développement, etc.) qui constitue le cadre général dans lequel s'inscrit la comparaison entre sites miniers. Ce cadre politico-juridique qui régule l'activité minière à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie a été étudié dans ses différentes dimensions : (i) répartition des compétences et cadastre minier, (ii) fiscalité, (iii) environnement, (iv) capital, (v) travail.

L'analyse parallèle des différentes composantes de la politique minière a permis de mettre en évidence des récurrences historiques tout comme des bifurcations importantes. Nous avons donné un éclairage particulier à la question du travail et plus particulièrement à la force de travail importée, car elle constitue une récurrence historique qui méritait d'être problématisée dans le chapitre précédent. D'un certain point de vue, c'est un élément surdéterminant de l'histoire coloniale/postcoloniale néo-calédonienne, à l'instar de la question foncière – et s'enracinant dans le même « méta-conflit » fondateur de la colonisation peuplement.

La politique minière est d'ailleurs tout d'abord affaire de droits de propriété et de formes de régulation de l'accès à la ressource et de ses usages. En Nouvelle-Calédonie, on note une évolution progressive d'un régime d'invention (système des *claims* emprunté au voisin australien ; arrêté du 13/09/1873) vers un modèle hybride qui tient de plus en plus du système régalien au détriment du système de l'invention (Bencivengo, 1999 : 119).

L'année 1954 marque un point d'inflexion important dans la législation minière, qui correspond au tournant autonomiste des années 1950 et à la domination de l'Union calédonienne sur la vie politique du pays. Avec le décret n°54-1110, du 13/11/1954, le territoire devient compétent pour toutes les substances minières hormis les hydrocarbures, la potasse et les substances utiles au nucléaire, réservées à l'Etat. Ce moment d'autonomie, qui dépasse le seul domaine minier, n'aura qu'un temps. La reprise en main de l'Etat colonial s'affirme dès le début des années 1960, avec, en 1963, la promulgation de la loi Jacquinot qui va vider de sa substance la loi-cadre Defferre appliquée en Nouvelle-Calédonie avec le décret du 22/07/1957, en remettant le pouvoir exécutif aux mains du représentant de l'Etat (Trépiéd, 2010 : 170-171). Comme nous l'avons évoqué plus haut, en plein boom du nickel (1967-1972) et alors que le gouvernement français relance une politique d'immigration massive destinée à noyer l'éventuelle revendication kanak sous le nombre, les lois Billote de 1969 retirent au territoire la gestion du nickel, du chrome et du cobalt qui deviennent des substances réservées.

La séquence qui va des « événements » qui démarrent en 1984, passe par le « retour à la case départ » (Tjibaou cité dans Freyss, 1995 : 60) de la période Pons, et se termine avec les accords de Matignon-Oudinot (respectivement le 26/06/1988 et le 20/08/1988), aboutit à un nouveau tournant vers une autonomie accrue de la Nouvelle-Calédonie en matière de compétences minières, mais cette fois en direction des provinces nouvellement créées. Dix ans plus tard, le protocole de Bercy de février 1998 constitue

une expression forte de la notion de rééquilibrage puisqu'il pose les conditions de l'implantation du projet métallurgique du Nord tout en réglant la question de l'échange des massifs miniers de Koniambo et de Tiébaghi entre la SLN et la SMSP vendue en 1990 par J. Lafleur à la SOFINOR et elle-même contrôlée par la province Nord gouvernée par les partis indépendantistes. Ce « préalable minier », mis à l'agenda politique par le FLNKS mi-1996, place la question du développement industriel au cœur du processus de décolonisation dont l'accord de Nouméa de 1998 et la loi organique de 1999 constitueront les prémices.

La place centrale acquise par le secteur minier dans le débat politique et économique depuis le milieu des années 1990 constitue une inflexion majeure de la trajectoire minière néo-calédonienne. Deux autres domaines sont à prendre en compte ici, la fiscalité et l'environnement, tous deux caractérisés par la jeunesse et l'incomplétude des textes les régissant. Ils sont également marqués par une forte tendance à la localisation du débat, avec l'émergence progressive de l'échelon communale comme lieu de régulation politique.

La fiscalité, très longtemps limitée aux taxes sur les importations et les exportations, émerge très doucement à partir de 1975 avec l'instauration d'un impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux (IBIC) des entreprises et d'un régime de stabilité fiscal associé à la suppression des taxes à l'importation. L'IBIC, dont le régime est harmonisé en 1991, concerne de facto uniquement la SLN qui jouit d'un traitement négocié inédit en tant que « contribuable prépondérant » (notion introduite en 1984). Les évolutions fiscales de la dernière décennie prennent en compte la recomposition du paysage industriel avec la montée des projets structurants marquant la fin de l'ère SLN. La loi du pays n°2001-009 du 17/07/2001, relative à certains investissements concernant le secteur de la métallurgie des minerais, exonère les entreprises de pratiquement tous les impôts pendant la phase de construction d'usines métallurgiques et pendant la phase d'exploitation (pendant 15 ans). La loi du pays n°2002-018 du 16/04/2002 étend le régime de stabilité fiscale aux trois grands opérateurs industriels miniers du territoire.

Face à ce traitement spécifique des grands projets miniers – le rapport d'information au Sénat relatif à la défiscalisation des usines de traitement du nickel s'inquiète en 2005 du risque d'une sorte de « franchise d'impôt » – émergent des réflexions sur une « redevance minière » dont les autorités locales pourraient partiellement disposer. Ces réflexions sont évidemment à rapprocher des conflits et des négociations qui ont (et vont sans doute encore) opposer représentants des populations riveraines et opérateurs miniers au sujet du partage de la rente minière et de sa « localisation » : logique rentière (localisée) et logique fiscale (nationale) se rencontrent ici.

Le débat n'est pas aussi simple et tranché qu'il n'y paraît et les organisations autochtones et coutumières développent depuis quelques années un discours fort sur la fiscalité minière communale, en lien avec une articulation repensée entre mairies et chefferies.

Cette localisation du débat fiscal minier se retrouve en matière environnementale. La délibération n°104 de 1989 représente une bifurcation essentielle en la matière, après une quarantaine d'année d'exploitation minière dont les dégâts se sont accrus de manière exponentiellement avec la mécanisation du travail d'extraction et en l'absence de tout garde-fou environnemental. Cette disposition permet aux entreprises minières

et métallurgiques de verser une partie de leur impôt sur les BIC (plafond : 15% et 250 millions FCFP par an et par entreprise) à des fonds communaux de réhabilitation ou à des sociétés d'économie mixte.

La délibération n°104 de 1989 constitue un point d'inflexion décisif dans la prise en compte des dommages environnementaux mécaniquement générés par l'activité minière. Elle est également concomitante de la provincialisation issue des accords de Matignon-Oudinot de 1988. Les provinces nouvellement créées se voient dotées de la compétence environnementale, mais il faudra attendre 2008 pour que soient promulgués les codes de l'environnement des provinces Nord et Sud, celui de la province des Îles étant en cours de rédaction.

Le Fonds Nickel, créé en 2009 et dont le premier budget a été voté en 2010 a pour triple objectif un soutien conjoncturel à l'activité minière en cas de crise, la réhabilitation des anciens sites miniers (exploités avant 1975), et, en période faste, le financement d'actions et de placements pour les générations futures (rejoignant ici le débat actuellement au point mort concernant la création d'un fond souverain, à l'image de l'exemple norvégien). Le Fonds Nickel est financé par la redevance superficielle acquittée par les titulaires de concessions minières conformément aux dispositions du code minier de 2009 (environ 250 millions XPF par an)¹¹. Le Fonds Nickel a officiellement vocation à remplacer la délibération n°104 mais dans les faits, celle-ci continue de fonctionner, permettant aux communes de bénéficier des contributions des opérateurs miniers opérant sur leur territoire et de se doter d'une réserve financière appréciable (fonds communaux pour l'environnement). On voit bien ici la tension entre la volonté de planification territoriale sous-jacente au Fonds Nickel (et plus largement au mouvement initié par le schéma de mise en valeur des ressources minières) et l'enjeu de captation locale d'une part de la rente minière à des fins d'aménagement communal.

Le « tournant environnemental » de la législation minière (le terme est très exagéré, d'où les guillemets) est donc très tardif : 1989. On observe un décalage temporel important entre l'émergence ancienne de conflits localisés entre populations riveraines et entrepreneurs miniers et la mise en place d'un cadre législatif portant sur l'environnement. Ces conflits sont aussi anciens que l'activité minière (Ouroué en 1889-91, Borendy dans les années 1920-30), et certains, bien que localisés, ont rapidement revêtu une portée politique, comme par exemple le conflit de la Ngoye à Thio en 1978 (Kurtovitch, 1980 ; voir aussi Winslow, 1993). On peut aussi remarquer que certains textes relatifs à la mine et sans orientation environnementale explicite peuvent néanmoins avoir exercé des effets sur cette dimension, même si ceux-ci sont extrêmement difficiles à évaluer. Il en va ainsi de l'ordonnance n°82-1116 du 23/12/1982 qui représente un effort d'assainissement de la gestion foncière du domaine minier et donc *a priori* de son extension et de l'intensité de son exploitation.

On peut faire l'hypothèse que l'entrée des multinationales dans le jeu minier au cours des années 1990 a constitué un tournant dans la prise en compte de l'environnement,

¹¹ Il dispose aussi d'un reliquat de 1,7 milliard XPF du Fonds de concours pour le soutien conjoncturel du secteur minier (FCSCM) créé en 1994 et dont l'alimentation par l'impôt a été stoppée par un arrêt de la cour d'appel de Paris en 2005).

comme « internalisation d'une externalité ». La déclaration de principe des dirigeants de Falconbridge au milieu des années 1990 a sans doute symbolisé ce tournant : « Nous ne ferons pas chez vous ce que nous ne pouvons pas faire chez nous, même si vous n'avez pas encore le cadre légal nécessaire ». La SLN en particulier a entendu le message et commencé à se préoccuper des effets environnementaux de son activité, en termes de communication et dans ses pratiques. Au-delà du cadre légal, c'est à cette époque qu'émerge la notion de responsabilité sociale d'entreprise (RSE ; *corporate social responsibility*) qui va rapidement s'étendre à une responsabilité environnementale desdites entreprises (voir O'Faircheallaigh & Ali 2008 ; Dashwood 2012).

Dans les années 2000, la question environnementale ne génère pas de textes portant directement sur la mine et c'est à la périphérie de celle-ci que se jouent les parties les plus importantes¹². Le contexte est en effet marqué par la montée du discours environnementaliste qui se traduit par la mise en place de dispositifs spécifiques vers la fin de la décennie : inscription le 07/07/2008 d'une partie du lagon au patrimoine mondial UNESCO, arrivées des grosses ONG internationales conservationnistes (WWF et CI en particulier) qui se partagent (ou se disputent) des espaces d'intervention et négocient directement avec les provinces (cf. le pacte entre CI et la province Nord de 2009), promulgation de codes provinciaux de l'environnement (cf. *supra*).

La signature le 27/09/2008 du pacte pour le développement durable du Grand Sud entre Goro SAS (pour Vale Inco), les représentants du sénat coutumier et de l'aire coutumière Djubéa-Kaponé, et le comité Rhêébù Nùu marque un tournant dans la prise en compte de la question environnementale dans l'arène minière locale et au-delà. La dimension environnementale est très présente dans cet accord, *via* des dispositions très classiques, par exemple via un projet de reboisement participatif. Elle s'exprime sur un mode nouveau pour le champ minier à travers l'argumentaire du comité Rhêébù Nùu qui a finalement prévalu sur le positionnement strictement écologique des associations environnementales. Cet argumentaire combine des préoccupations économiques de répartition de la rente minière avec un discours de reconnaissance de l'autochtonie et un souci environnemental qui s'exprime dans un vocabulaire patrimonial. L'ensemble est mis en forme dans la rhétorique consensuelle et accessible pour l'opérateur minier, du développement durable et le crédo de ses trois piliers, économique, social et environnemental. Un enjeu important réside dans la diffusion « horizontale » et « verticale » de ce pacte, en direction des autres sites miniers, où il pourrait faire école, et vers les échelons politico-juridiques supérieurs qui pourraient en tirer certains enseignements.

Plus généralement, on observe que les populations locales, via diverses formes de mobilisation et de représentation, se saisissent de l'enjeu environnemental dans le cadre d'une politique de reprise de contrôle sur leur territoire : il s'agit d'un enjeu de souveraineté locale et les entreprises minières sont en quelque sorte prises au mot. Leur discours de responsabilité sociale et environnementale est reformulé en termes de

¹² Pour mémoire, la loi de pays n°2001-017 du 11/01/2002 sur le domaine public maritime de la Nouvelle-Calédonie et des provinces passe en catimini au lendemain du réveillon, évitant soigneusement toute consultation des instances coutumières.

citoyenneté locale : soyez un citoyen responsable, conscient de vos droits et devoirs, et participez à la maintenance de l'environnement au-delà des seules réglementations formelles et des frontières des sites miniers. C'est ce discours que l'on observe à Thio et Yaté, face à des événements climatiques ou des campagnes de prospection minière¹³.

Politique minière, entre développement et émancipation : le projet du Nord

La distribution du capital dans le secteur minier obéit à des raisons qui dépassent largement la seule mise en place d'un cadre légal spécifique. Malgré tout, dans le cas néo-calédonien, l'influence de l'Etat a été importante dans la structuration du capital minier et plus généralement dans la construction de l'économie politique du pays, puisque la rente étatique y joue un rôle primordial : c'est la première ressource de la Nouvelle-Calédonie, devant les revenus du secteur minier (Freyss, 1995 ; Sourisseau *et al.*, à paraître).

On pourrait très schématiquement modéliser la configuration du capital minier en Nouvelle-Calédonie comme un jeu à « trois acteurs + un » :

- Les « petits mineurs » : ils jouent un rôle essentiel d'amortisseurs de la conjoncture ;
- Les firmes multinationales (INCO, Nishin Steel, Falconbridge, Xstrata, Glencore, Vale, Posco) : leur présence est ancienne (INCO) mais leur expansion récente (années 1990-2000) ;
- Une entreprise à « vocation monopolistique », coloniale (SLN/Rothschild, Eramet), jouant sur le double registre français-calédonien (mais avec des participations de capitaux extérieurs plus ou moins anciennes : Steel Syndicate, Nishin Steel)

Le quatrième mousquetaire (capitalistique) est bien sûr l'Etat, colonial et bientôt postcolonial. On observe ainsi des recompositions entre ces acteurs en fonction des cycles du nickel et de la politique métropolitaine, en l'occurrence le degré d'interventionnisme de l'Etat dans l'économie. On voit émerger un capital « national » (néo-calédonien) à partir des années 1990, en lien avec les reconfigurations politiques engendrées par les séquences des « événements » (1984-88) et des accords (1988-98).

Ainsi, en 1990 est créée la Société de financement et d'investissement de la province Nord (SOFINOR), contrôlée par la province Nord à majorité indépendantiste. Elle acquiert après un an de négociation la Société des mines du sud Pacifique (SMSP) jusque là détenue par l'entrepreneur politico-économique Jacques Lafleur. Comme cela a été dit plus haut, la question minière va être mise au cœur de l'agenda du FLNKS et du débat politique national en 1996, aboutissant au protocole de Bercy de février 1998 qui, après une forte mobilisation sur le terrain, règle la question de l'échange des massifs miniers de Tiébaghi et Koniambo entre la SMSP et la SLN. En avril 1998 est signé un accord de partenariat entre la SMSP (majoritaire à 51%) et Falconbridge, concurrent canadien de la SLN, pour le projet d'usine du Nord participant de la politique de rééquilibrage voulue par les accords. Ce projet mettra du temps à se concrétiser en raison des résistances

¹³ Ces questions sont traitées en profondeur dans le cadre du programme « Négocier, évaluer, reconnaître la valeur des lieux » (NERVAL) financé par le CNRT « Nickel et son environnement », programme qui se termine fin 2015 et auquel participent plusieurs membres de l'équipe de « Gouvernance minière ».

qu'il rencontre. En 2005, à la suite du conflit juridique opposant Eramet à la SMSP, le caractère irréversible du processus conduisant à la construction de l'usine du Nord est reconnu et l'échange des massifs miniers prévu par l'accord de 1998 est finalisé le 31/12/2005. En juillet 2006, Falconbridge est racheté par la multinationale anglo-suisse Xstrata qui elle-même est absorbée par Glencore en mai 2013.

Le choix capitalistique fait pour le projet du Nord est un choix politique fort face à la situation de double rente – transferts de l'Etat et économie minière – caractérisant l'économie politique néo-calédonienne et analysée il y a une vingtaine d'années déjà par Freyss (1995). La gestion sociale équilibrée des impacts attendus du projet du Nord apparaît dès lors comme un préalable et une condition déterminante de réussite. Le contrôle public du projet vise à conforter la prise en main par les Kanak du développement économique de la province Nord et, par certains aspects, à démontrer la capacité du Pays à gérer son indépendance (Néaoutyine 2006). Les politiques publiques consistent dès lors à utiliser la mine et l'usine comme des moyens au service d'une stratégie territoriale. Les profits ont vocation à être réinjectés dans la diversification de l'économie locale pour anticiper les chocs sur le marché des métaux, préparer l'après-nickel et se prémunir d'un scénario de type « syndrome hollandais ».

On peut analyser ce choix de politique publique du point de vue de la logique d'enclave constitutive de l'économie minière. Le choix du développement minier génère une géographie particulière en province Nord dont on peut dire schématiquement que la côte ouest devient l'épicentre économique et la côte est le conservatoire environnemental. A cette géographie provinciale, renforcée par la mise en place de dispositifs publics différenciés s'ajoute une géographie plus localisée, autour d'une redistribution de la rente minière via la sous-traitance et l'emploi dont les fondements sont pour partie formalisés dans le cadre d'un accord local (cf. *infra*) en 2002.

Les ententes sur les répercussions et les avantages : entre production des politiques publiques et arènes locales¹⁴

Les accords négociés entre les firmes minières et les populations locales font partie de la « boîte à outils » de la responsabilité sociale d'entreprise ou RSE (O'Faircheallaigh 2008a, 2013). Une fois de constat établi, leur compréhension ne va pas de soi, tant du point de vue des logiques et stratégies qu'ils expriment, et que de leurs impacts en termes de politiques publiques et du point de vue des arènes locales. Plusieurs lignes d'interprétation ont été proposées, qui ne sont pas nécessairement mutuellement exclusives.

- (1) On peut les voir comme un élément de la stratégie néolibérale de « verdissement » (*green-washing*) du capital ou de reformulation de la non-durabilité intrinsèque de l'extraction minière dans la rhétorique du développement durable. A cet égard, la RSE peut être vue comme l'une des dimensions du « nouvel esprit du capitalisme » identifié par Boltanski et Chiapello (1999) : dans les années 1990, la capacité du capitalisme à intégrer ses propres critiques se traduit par la prééminence des notions de réseau, projet et mobilité, aux dépens du modèle d'intégration verticale de l'entreprise des années 1960. Dans la continuité de ce processus, la RSE s'attaque à des questions sociales et environnementales telles que la durabilité, l'éthique et le bien commun (voir Kazmi et al., 2008).
- (2) Dans ce même cadre d'analyse, on peut aussi comprendre les accords locaux et plus largement les dispositifs issus de la RSE comme des instruments d'autorégulation forgés par le secteur minier global, ou au moins ses plus gros représentants (Filer et al., 2008 ; Dashwood, 2012), afin de se garder des intrusions réglementaires des Etats nationaux et des agences internationales. Les deux interprétations posent des questions quant au rôle réel et aux capacités régulatrices de l'Etat, sans parler de sa consistance et de son existence propre en tant qu'entité définie (Abrams, 1988 ; Lund, 2006 ; Blundo & Le Meur, 2009).
- (3) Un troisième argument met en avant l'autonomie relative des arènes locales et l'agencité des acteurs, quelle que soit les inégalités de pouvoir constitutives des relations minières. De ce point de vue, les accords locaux de gouvernance des ressources minérales sont vus comme des éléments constitutifs d'une production « par le bas » de la politique minière, même s'ils paraissent a priori exclure les instances étatiques.

Ces accords nous intéressent particulièrement parce qu'ils se situent à la croisée de deux questionnements, relatifs d'une part à la production des politiques publiques (et en particulier à sa « localisation institutionnelle ») et d'autres parts aux transformations des arènes locales induites par l'activité minière, et dont ces accords participent. A l'interface de ces deux questionnements, il faut donc interroger leur rôle en termes de

¹⁴ Ce chapitre s'appuie principalement sur les documents de travail 4 (Grochain et Poithily), 7 (Le Meur), 9 (Kowasch), 12 (Grochain, Poithily, Sourisseau), 20 (Levacher), ainsi que sur Grochain (2013), Horowitz (2012, 2014), Le Meur & Mennesson (2012), Le Meur, Horowitz & Mennesson (2013).

production des politiques publiques, tant d'un point de vue « horizontal » – l'influence qu'un accord exerce sur d'autres localités confrontées à des situations analogues – que « vertical » – l'éventuelle prise en compte de ces accords à des échelons politico-administratifs supérieurs. Ces accords sont également significatifs du fait de la portée des clauses qui les composent et de l'ampleur des projets économiques qu'ils contribuent à fonder.

Etudes de cas

« Conflit des coutumiers », Thio, 1996

Le 6 août 1996 est signé un protocole d'accord entre le conseil des deux districts de Thio et la société Le Nickel, prenant en compte le cahier de revendications du 25 juillet 1996 rédigé par le conseil des deux districts et les éléments de réponse apportés par la SLN, dans le souci « de ne pas pénaliser davantage l'activité économique et le climat social de la commune [et] d'assurer à la population de cette commune un projet de développement à long terme par une maîtrise des ressources naturelles ». L'accord comporte neuf points : (1) les embauches dans les quatre ans de seize jeunes des tribus de Thio ; (2) les concessions minières à céder par la SLN ; (3) la sous-traitance (qui concerne alors essentiellement des entreprises extérieures à la commune) ; (4) le dossier de la baie de la Mission (lotissement SLN) ; (5) le foncier (cessions par l'intermédiaire de l'ADRAF) ; (6) les travaux anti-pollution ; (7) le relogement en zone non-inondable ; (8) l'assurance agricole (CAMA) ; (9) la médiation par une commission quadripartite (Etat, commune, districts coutumiers, SLN) en cas de difficulté d'interprétation ou de mise en œuvre de l'accord. Celui-ci est signé par trois représentants de la SLN, huit coutumiers, le maire de Thio et le chef de la subdivision pour l'Etat.

L'accord de 1996 constitue le dénouement d'un conflit qui aura duré deux semaines et vu le blocage des deux mines principales de Thio (Plateau, Camp des sapins) ainsi que du tapis de transbordement du minerai et d'un minéralier japonais. Les lieux de la négociation ont symboliquement été situés au seuil des sites d'exploitation de la SLN, en dehors donc de l'enclave minière, et la mise en forme discursive de l'événement en a fait un « conflit des coutumiers ». L'accord est lui-même de portée large, dépassant le seul monde du travail et touchant à des enjeux environnementaux, sociaux, de contrôle des ressources et de redistribution de la rente minière. L'Etat est tout de même présent, comme signataire, et aussi *via* ses services techniques (centraux : ADRAF, territoriaux : DITTT, provinciaux : DDR). La mairie, indépendantiste depuis 1986, est restée en retrait, jouant un rôle d'intermédiaire, à l'instar de deux acteurs importants du processus, initiateurs d'une des premières expériences entrepreneuriales kanak réussies à Thio, et pour l'un des deux, bien situé d'un point de vue politico-coutumier.

Le conflit comme l'accord qui en résulte sont explicitement ancrés dans la localité. Ils s'inscrivent dans une longue série de disputes d'ampleur variée entre la SLN et les populations riveraines, souvent liées aux dégradations environnementales dont

l'entreprise est à l'origine¹⁵, et qui ont en général été réglés par des arrangements (dédommagements) « au gré à gré » entre l'entreprise et le plaignant. En même temps, le conflit de 1996 s'insère dans la trajectoire nationale des « événements » de 1984-88 et des accords de Matignon-Oudinot de 1988. 1996 marque un tournant à cet égard puisque le FLNKS décide de placer à la question minière au centre des négociations qui déboucheront sur l'accord de Bercy de février 1998, « préalable minier » à l'accord de Nouméa de 1998. Des revendications intermédiaires, à l'échelon de l'aire coutumière Xârâcùù par exemple, et des conflits du même ordre dans d'autres communes (Houaïlou) sont concomitantes au conflit de Thio. La cession de concessions minières aux Kanak constitue un thème récurrent à l'époque (avec pour exemples souvent cités la SOMIKOB à la Tontouta et la SMGM Montagnat).

Même si les acteurs qui ont mené le conflit de 1996 mettent en avant son ancrage local, celui-ci s'inscrit dans un contexte plus large, et sa nature politico-foncière est en particulier mise en avant : « Ce pays doit être restitué aux propriétaires terriens ». L'enjeu foncier ne s'exprime toutefois que partiellement sur le registre d'une revendication d'attribution de terres selon la procédure de la réforme foncière. Ce qui est en jeu, c'est une volonté de reconnaissance et de reprise de contrôle sur les ressources naturelles, d'où la volonté de localiser le conflit. C'est une capacité d'action kanak qui s'exprime face aux clichés véhiculés sur l'origine externe des « événements » à Thio.

La présentation du conflit comme conflit des coutumiers montre d'une part qu'il ne s'agit pas d'un conflit du travail mais d'une redéfinition des relations entre l'entreprise hégémonique localement et les populations riveraines. Cette mise en forme sert d'autre part à construire une unité d'action reléguant au second plan des conflits politiques, claniques et générationnels. Cette démarche unitaire s'est poursuivie avec la mise en place d'un comité de suivi de l'accord qui a fonctionné jusque dans les années 2000, concernant l'embauche de jeunes locaux, mais aussi les dossiers fonciers (Koua, baie de la Mission) et la création d'une mine gérée par les Kanak. La Société minière kanak de Thio (SOMIKAT) verra le jour en 2008 pour entrer en production en 2010. Un accord plus localisé comme celui signé en le 2 août 2007 entre la SLN et la tribu de Thio particulièrement touchée par l'activité minière, peut être compris, du fait de son ampleur et des sujets traités (lotissement, environnement, emploi, etc.), comme une continuation de l'accord de 1996 qui marque d'un certain point de vue une bifurcation dans la gouvernance minière locale. La bifurcation est relative au sens où le conflit a continué dans le cas d'Ouroué, d'être le moteur du changement : la non-application d'un premier protocole d'accord a poussé la tribu à manifester pour obtenir un nouveau texte, cette fois mis en œuvre.

Conflit foncier et accord minier, Koniambo, 2002

Les propriétaires terriens du site de Vavouto ont été identifiés le 21 septembre 2002 lors d'un palabre organisé par l'ADRAF auquel ont participé les représentants de la

¹⁵ Il faut aussi mentionner des conflits non miniers comme ceux des scieries de Koindé (La Foa) et de Kouaré (Thio) au début des années 1980, qui combinent les questions environnementales, d'emploi local et de reprise de contrôle sur les ressources naturelles par les populations riveraines.

commune de Vook (Voh), les chefs des tribus et les présidents des conseils des anciens des tribus de la commune. Cette réunion avait pour but de légitimer officiellement par un procès-verbal de palabre coutumier, les clans liés coutumièrement aux terres situées à proximité du site de Vavouto. Concernant l'expression « zone d'influence coutumière », il est précisé sur le PV de palabre qu'il s'agit d' « une zone sur laquelle, un ou des clans exercent des droits fonciers coutumiers concurremment avec les droits fonciers légalement établis par titre de propriété ».

Le site de Vavouto avait été, peu de temps avant ce palabre, choisi comme lieu d'implantation de l'Usine du nord et ses structures connexes. L'enjeu était de taille car le premier site initialement choisi avait fait l'objet de conflits claniques en raison des points de vue divergents intra et interfamiliaux sur l'implantation de l'usine (Horowitz, 2003).

Les clans regroupés dans le GDPL Taa-ma-Pouanéfuk ont été désignés officiellement par le PV de palabre de 2002, comme étant les clans ayant comme zone d'influence coutumière, un espace englobant Vavouto, entre le lieu-dit « Fatjaboene » et le lieu-dit « Tiendana » au sud. Ces clans ont été ou se sont déplacés à Oundjo notamment, mais également dans d'autres tribus de la commune de Vook (Voh). De même, ce PV de palabre est dit constituer « la référence pour les relations futures que les clans ouvriront avec les promoteurs du projet d'usine du Nord ». Par la suite, des rencontres avec les opérateurs miniers ont servi à évaluer la place des coutumiers et leur implication dans ce projet minier, mais la prise en compte du lien à la terre n'a été effective qu'à partir d'une coutume de reconnaissance mutuelle en 2005, lors de la pose de la première pierre de l'usine sur le site de Vavouto.

Ce palabre de 2002 ainsi que la coutume effectuée en 2005 ont donc, entre autres buts, celui de déterminer qui sont les interlocuteurs coutumiers pour le projet.

L'entrée des coutumiers dans le projet s'est faite de plusieurs façons : soit individuellement, selon une logique classique de chef d'entreprise, et dans ce cas, la « coutume » n'occupe pas une place prépondérante ; soit à travers une dynamique collective à base coutumière, au sein de laquelle les GDPL jouent un rôle clé d'« interface » (Le Meur, 2012).

Conflit et pacte du Grand Sud, Yaté, 2008

Les signataires du pacte pour le développement durable du Grand Sud du 11 septembre 2008 sont, à l'instar de celui de l'accord de Thio, les représentants coutumiers – représentants locaux mais aussi de l'aire Djubea Kapone et du sénat coutumier – et une entreprise minière, en l'occurrence le géant brésilien Vale (ex-CVRD), représenté par sa filiale la société Goro Nickel. Il faut toutefois remarquer la présence centrale d'une association de défense des droits autochtones, le comité Rhéébù Nùù fondé en 2002 et qui s'est constitué en « porte-parole des chefferies de Yaté afin de contraindre Inco Ltd à revoir son projet » (Demmer, 2007 : 45).

Le contenu de l'accord est également large, et il va bien au-delà de la seule sphère du travail et de la mine, puisqu'il s'agit de mettre en œuvre un « schéma » dont le but est « d'initier avec les populations voisines un processus de développement durable et partagé » (art.1). Le dispositif mis en place reposera sur les trois piliers du développement durable, « le développement social et culturel des communautés, la

protection de l'environnement et un développement économique équilibré » (art.1). Les deux outils principaux de ce dispositif qui « n'a pas pour objet de se substituer aux politiques publiques en matière d'infrastructures et de moyens mis à la disposition des populations » (art.2) sont une fondation d'entreprise qui « analysera la viabilité, la durabilité, l'intérêt éducatif, social, culturel, économique ou autre des projets [soumis à financement dans le cadre du pacte] et leur compatibilité avec les traditions et coutumes kanak » (p. 10, titre 1), et un comité consultatif coutumier environnemental (CCCE) chargé du suivi environnemental des actions de Goro Nickel (titre 2). Les projets seront étudiés par des groupes de travail locaux représentant les communes directement riveraines de l'Île des Pins, du Mont-Dore et de Yaté mais ils devront « prendre en compte les intérêts particuliers des tribus de Païta compte tenu des liens coutumiers existants » (*id.*). La localisation de la compensation est ainsi raisonnée non pas selon une logique purement foncière et territoriale – les espaces touchés directement par l'exploitation et la pollution qu'elle génère, avec leurs propriétaires et usagers – mais en fonction de réseaux d'alliance dont la territorialisation est plus diffuse et secondaire par rapport aux savoirs, aux liens et à la mémoire qu'ils véhiculent et transmettent. Une équipe de techniciens environnementaux est également créée (art.15), dans un souci de promotion de l'emploi local, et une opération de reboisement des zones non impactées par les activités de Goro Nickel est mise en œuvre, selon une logique classiquement participative (titre 2, chapitre 2). Le pacte permettra par ailleurs « d'apporter un règlement transactionnel aux conflits qui ont pu opposer la société Goro Nickel et le comité Rhéébù Nùù » (art.1)¹⁶.

L'ambition de cet accord est symbolisée par un long préambule, organisé en cinq sections¹⁷ et qui fonctionne comme une mise en contexte orientée par les points de vue et intérêts des signataires. La référence à l'accord de Nouméa peut être interprétée comme une tentative de replacer le projet d'usine du Sud dans la dynamique de rééquilibrage dont il s'écarterait nettement. Le contexte international est celui des référentiels globaux¹⁸ qui ont constitué le socle discursif commun des protagonistes : développement durable, autochtonie, responsabilité sociale d'entreprise, environnement. Vient ensuite une mise en récit de l'histoire des populations et des chefferies du Grand Sud, placée sous le sceau de la continuité du peuplement kanak de la région et qui mobilise et combine histoire, mythe, mémoire et savoirs. La spécificité du rapport au temps et à l'espace des communautés concernées est mise en avant : « Les espaces du grand sud sont habités physiquement et spirituellement suivant une

¹⁶ Voir Banks (2008 : 26) sur l'opposition entre compensation « relationnelle » et « transactionnelle » dans le règlement des conflits miniers. Il est à noter que l'Etat ne l'entendra pas de cette oreille puisque les poursuites judiciaires rattraperont en 2011 les membres de Rhéébù Nùù impliqués dans les manifestations de 2006 qui ont abouti au pacte (voir les comptes rendus dans les *Nouvelles Calédoniennes* des 15 et 16/09/2010).

¹⁷ (1) L'accord de Nouméa, (2) Le contexte international, (3) La perception par les chefferies de l'histoire des populations kanakes du Sud, (4) L'histoire de l'approche du projet Goro-Nickel par les chefferies du Sud : du conflit au consentement, (5) Une nouvelle approche avec Vale.

¹⁸ Et des régulations internationales : côté environnement, le sommet de Rio de Janeiro de 1992, côté mine, le forum de 2003 MMSD-Breaking New Ground et l'ICMM (International Council on Mining Metals), côté kanak, la Déclaration des droits des peuples autochtones votée par la France le 14 septembre 2007.

organisation spatiale et des cycles relevant des différents aspects de la tradition ou des mythes fondateurs » (p. 3). Le discours d'autochtonie (revendication d'une antériorité dans l'appropriation de l'espace) se fonde dans cette combinaison et s'exprime dans un souci de reconnaissance (les notions de « confiance » et de « respects mutuel » sont invoquées en fin de préambule) sans se traduire par une revendication de restitution foncière. On retrouve cette logique foncière dans la section portant sur les opérations de reboisement qui seront « situées dans les zones d'influences des parties prenantes » (art.16) et non sur les terres formellement coutumières. Le récit qui va « du conflit au consentement » (p.4) inclut l'histoire récente du projet minier, initialement portée par la multinationale canadienne Inco avant son rachat par Vale en 2006.

Le pacte conclu entre les coutumiers, le comité Rhéébù Nùù et l'industriel à Goro est donc explicitement un « pacte pour le développement durable du Grand Sud ». Le développement durable constitue ici le médiateur au sens de Latour (2006) qui permet un alignement conjoncturel des intérêts des parties prenantes, éventuellement aux dépens d'acteurs du conflit et des négociations qui ont prélué à l'accord, mais finalement exclus de celui-ci (comme les associations environnementales, ou la province Sud), (Horowitz 2010 et 2012). En simplifiant, on peut dire que la charge dépolitisante du terme correspond à la stratégie de Vale de « domestication » d'un acteur collectif initialement perçu comme trop radical, Rhéébù Nùù, tandis que ce dernier fait passer derrière ce terme une combinaison inédite de logique autochtone et de stratégie rentière (sous forme de développement local durable), au détriment de l'environnementalisme plus fondamentaliste porté par les associations écologistes écartées de la signature finale. Les mesures prises (création d'une fondation pour le développement durable et d'un comité consultatif coutumier pour l'environnement, mise en place d'une pépinière participative) s'inscrivent aussi dans cette logique de domestication. On doit donc à la fois relativiser l'inflexion vers le développement durable, et la pondérer en fonction des trajectoires propres des localités et des opérateurs miniers.

Accords locaux, entre développement, foncier et souveraineté

Les accords locaux impliquant des opérateurs de développement (dans le secteur de la mine, du tourisme, etc.) et les populations concernées, et tout particulièrement les populations kanak et les autorités coutumières qui les représentent, ont une histoire diversifiée, couvrant en particulier la séquence historique des accords de Matignon-Oudinot et Nouméa (KNS/Vavouto 2002, SLN/Tiébaghi 2004¹⁹).

Avant toute tentative de généralisation, il importe de souligner le caractère singulier de chacun de ces accords qui répond de manière spécifique à une configuration sociopolitique, économique et institutionnelle particulière et localisée. On pourrait ainsi avancer de manière schématique que si le pacte du Grand Sud constitue une réponse à un conflit généré par un projet. Quant au cas de Thio, si comme à Yaté, il procède d'un

¹⁹ On trouve des processus analogues dans le secteur touristique avec le Club Med à Hienghène en 1992 et l'accord pour le projet Gouaro Deva en 2008 à Bourail. Dans ce dernier cas, l'accord a en quelque sorte institué un projet pour sortir d'une situation bloquée (voir Le Meur & Mennesson, 2012).

conflit, il présente la particularité de « capitaliser » une longue histoire de disputes et d'accords bilatéraux, s'inscrivant dans une tendance à la « publicisation » de ces conflits. Le PV de palabre de Vavouto, faisant suite à une enquête de l'ADRAF sur les sphères d'influence des clans et des chefferies, entérine en 2002 les résultats d'un conflit antérieur (le choix d'implantation de l'usine métallurgique qui se déplace de Pinjen à Vavouto) tout en cherchant à désamorcer des tensions futures sur le partage de la rente minière via les entreprises de sous-traitance. Il est en cela très proche de l'accord, signé *via* un PV de palabre également, entre la SLN et les représentants coutumiers en 2004. Dans tous les cas, ces accords constituent des points d'inflexion, des bifurcations au sens de Mahoney (2000) : ils rebattent les cartes et créent des irréversibilités, au point d'être (re)fondeurs (Gouaro Deva, Vavouto, voire Yaté et Tiébaghi).

L'insistance sur les notions d'accord, de pacte, de négociation, de refondation ne doit pas nous faire oublier les phénomènes d'exclusion que ces textes entérinent, amplifient ou génèrent. Ils se situent à deux niveaux : celui des populations locales et celui des « institutions formelles » (ou collectivités). Les exclusions d'individus ou de groupes locaux peuvent se lire à travers le prisme d'éventuels conflits post-accords, comme on peut les discerner à Goro (réticence de groupes nettement opposés au projet) et à Gouaro Déva (remise en cause de la prééminence du GDPL Mwe Are et de ses membres). Au niveau institutionnel, la tendance lourde est celle d'une exclusion des acteurs politiques représentatifs²⁰ mais aussi des segments non coutumiers de la société civile (cf. sur ce point le cas de Yaté bien décrit par Horowitz, sous presse). Il faut immédiatement ajouter que cette exclusion n'est que relative : la mairie est signataire à Thio, la province Sud n'est pas absente du pacte du Grand Sud et elle est directement partie-prenant à Gouaro Déva, et l'Etat central est souvent activement sollicité par les signataires, en particulier côté kanak.

Par ailleurs, concernant les accords signés après 1998, le cadre institutionnel formel est souvent présent sous la forme de l'accord de Nouméa, qui apparaît comme un référent structurant et une sorte de matrice – de « méta-accord » – des accords locaux particuliers. Ces accords récents, par leur démarche et dans leur énoncé, semblent ainsi refaire le chemin parcouru par le Pays pour aboutir au document signé à Nouméa le 5 mai 1998. Ils se posent à la fois en discours sur le passé, acte commun de reconnaissance d'une situation critiquée, et promesse pour le futur en ce qu'ils signifient reconnaissance mutuelle et engagement en vue d'un résultat. Ce point fait écho à la manière dont la question foncière est traitée dans ces textes, à savoir sur le mode politique et moral de la reconnaissance plus que sur celui, juridique, de la revendication/attribution de terres²¹.

²⁰ Si l'on considère la dualité politico-administrative des provinces et des communes, on pourrait avancer que c'est la face politique qui est mise en cause, plus que le versant administratif (les services techniques et territoriaux). On assiste à un mouvement de balancier qui s'exprime par une mise à l'écart du jeu politique formel dans la phase de conception de l'accord, suivi d'un retour en force dans la phase opérationnelle. Une forme de décolonisation – ou du moins de reconfiguration – politique par le développement ?

²¹ La revendication était bien sûr politique, mais c'est le mode de résolution de celle-ci – l'attribution de terres formellement coutumière – qui est juridique (même si comme cela a été noté, celle-ci a su combiner « logique de la preuve » et « logique de la négociation » ; Le Meur, 2011).

A cet égard, l'accord de Thio de 1996 est exemplaire de ce basculement puisqu'il comporte une dimension typique de la période des revendications des années 1970-80 (et de fait il s'agit d'une série de dossiers anciens) tout en mettant l'accent sur une demande de reconnaissance d'une antériorité territoriale et foncière, d'une « autochtonie » comme on dira plus tard. Les accords miniers de Vavouto (2002), Tiébaghi (2004), Yaté (2008), tout comme celui de Gouaro Deva portent tous sur des terres non coutumières dont il s'agit non pas de revendiquer la propriété coutumière au sens juridique mais une appropriation historique au sens politique. Symptomatiques à cet égard sont les raisonnements en termes de sphère d'influence et de réseaux de chefferies, parfois reconstitués par l'entremise du GDPL, qui imprègnent ces textes. La série d'accords étudiés ici (il faudrait la compléter de manière exhaustive) est ainsi révélatrice d'un basculement récent, post-Nouméa, de la problématique foncière. Ils mettent en avant une dimension affective, morale, dans la redéfinition du lien à la terre et dans la reconnaissance de l'entité que forment hommes et territoires.

Enfin, ces accords ont ceci de remarquable que malgré leur dimension locale, ils portent ou permettent des projets économiques structurants pour le pays. Leur nature souvent large et non sectorielle en fait des outils d'aménagement concertés particulièrement importants. Ce sont des instruments (Lascoumes et Le Galès, 2004), des dispositifs au sens de Foucault (voir Agamben, 2007) qui ouvrent l'arène de production des politiques publiques, non pas en excluant totalement les échelons politico-administratifs formels (commune, province, gouvernement, Etat central) mais en les repositionnant comme garants d'orientations et de procédures négociées localement. Ce repositionnement prend des formes différenciées, plutôt « en amont » à Gouaro Deva, plutôt « en aval » à Thio et Yaté, et il ne se fait pas sans heurts : il résulte d'un jeu politique complexe, fait de confrontations, d'alliances et de retournements.

On peut pour conclure cette section, se poser la question de la solidité juridique de ces accords, de leur capacité à résister à une analyse juridictionnelle. Accords relevant du droit privé des contrats, éléments potentiellement insérés dans des dispositifs de politique publique, quelle est leur robustesse face à des conflits et à des remises en cause qui sans doute surgiront, qu'il s'agisse d'initiatives émanant des signataires ou de la contestation de tiers ?

Enfin, face aux dualismes idéologiques issus de la théorie (scientifiquement obsolète) de la modernisation, qui font de la « tradition » un obstacle au « développement » et à la « modernité », on ne peut que noter la plasticité remarquable de la coutume, ou plutôt de la « logique coutumière », dont les pratiques et les discours sont capables de s'adapter face aux « injonctions » du développement, comme on le voit très nettement concernant la question foncière.

Reconfiguration des arènes minières²²

Les accords locaux participent à la fois de la production des politiques publiques et de la reconfiguration des arènes minières. Ils résultent principalement de conflits dont l'ampleur et l'intensité varient, mais qui se caractérisent par leur force transformative. Ce point sera abordé dans la première partie de ce chapitre.

On a aussi vu le lien entre enjeux miniers et conflits fonciers à la lumière de ces accords locaux. A VKP par exemple, la question foncière est au cœur des débats actuels. La coexistence de quatre régimes de terre (terrains coutumiers, terrains de droit privé, terrains communaux, terres d'Etat) complique considérablement la mise en œuvre des aménagements induits par le développement industriel annoncé de la région, tout en poussant à l'élaboration de solutions créatives, permettant que des terres de droit coutumier, en principe inaccessibles, soient mises à disposition d'un projet de zone artisanale. Le montage de la SEM de Baco, tribu limitrophe de Koné a ainsi nécessité une procédure complexe passant un contrat entre des clans regroupés et les investisseurs, via un Groupement de Droit Particulier Local (GDPL). La pression exercée par les projets miniers et urbains sur les terres coutumières est l'un des enjeux essentiels de la vie sociale et politique locale. Elle a généré des modifications dans l'organisation sociale kanak afin qu'elle s'ouvre aux transformations économiques souhaitées par le Province Nord et par les sociétés d'investissement privé. Il en va ainsi du nouveau statut de chef de clan, tel qu'il a été mis en place par l'intermédiaire du Sénat coutumier. Alors que, dans la région de Koné-Pouembout et plus largement dans l'aire de langues paicî et cèmuhî, le clan est une unité patrilinéaire translocale et hiérarchisée, il devient, en raison de la nouvelle « loi de pays », un regroupement de familles à l'intérieur d'une réserve (tribu), sous l'autorité d'une seule personne qui doit signer les actes de mariage, les actes fonciers et, plus largement, avaliser officiellement toutes les transactions dans lesquelles ce groupe est partie prenante. Cette disposition fait de la tribu le seul horizon foncier possible du nouveau « clan », abolit les hiérarchies entre les différentes branches (aînés, cadettes, anciennes, accueillies, etc.) à l'œuvre dans l'ancien clan. Cette nouvelle structure entraîne la perte d'autorité tant du conseil des anciens que des anciennes chefferies administratives, mises en place par la colonisation au XIX^{ème} siècle. Ce bouleversement très profond donne de l'autorité à de nouvelles personnes et surtout responsabilise cette autorité devant les tribunaux. Toute décision prise par le nouveau clan et signée par son chef ne peut être remise en cause et prend une valeur juridique enregistrée. Par là, les négociations avec les autorités économiques se font sous l'égide de la loi et ne laissent aucune place à d'autres légitimités. Ces dispositions sont essentielles pour tout projet visant à développer des activités commerciales, immobilières, industrielles, etc., sur les terres coutumières dont l'inaliénabilité peut être ainsi contournée.

²² Ce chapitre s'appuie principalement sur les documents de travail 4 (Grochain et Poithily), 5 (Kowasch), 6 Horowitz, 7 (Le Meur), 9 (Kowasch), 10 (Le Meur, Grochain, Poithily, Kowasch), 13 (Demmer), 15 (Salaün), 18 (Salomon), 20 (Levacher), sur la très courte note de Bensa (rapport 2), ainsi que sur Grochain (2013), Demmer (à paraître), Le Meur (à paraître), Levacher (à paraître).

L'exemple des transformations induites par le projet Koniambo dans la région de VKP renvoie plus largement à la manière dont les acteurs locaux subissent et/ou saisissent les opportunités et contraintes générées par la circulation de la rente minière. A cet égard, l'observation de l'émergence d'un secteur très actif de sous-traitance et l'identification des trajectoires d'entrepreneurs qui lui sont associées contribuent de manière centrale à la compréhension de ces mutations sociales, politiques, économiques et culturelles. Nous reviendrons sur ce phénomène dans la seconde partie du chapitre.

Les transformations sociales, politiques, économiques, induites par l'activité minière ont pour théâtre les arènes locales situées hors de l'emprise minière mais aussi l'enclave minière elle-même comme le montrent les évolutions issues de l'importance croissante du travail des femmes dans ce secteur, thème abordé dans la dernière section de ce chapitre. Les rapports de genre ont également subi des transformations, pas toujours favorables, dans les arènes locales, en lien avec les modalités d'accès à, et de contrôle de la rente minière, comme on le voit à Yaté. Enfin, les trajectoires de formation, en particulier à l'étranger (au Canada) de jeunes du pays, ont pu contribuer de manière spécifique à reconfigurer les rapports intergénérationnels.

La capacité transformative des conflits

La productivité heuristique de l'entrée par les conflits est reconnue depuis longtemps, en particulier depuis les travaux de l'école de Manchester (cf. les travaux de Max Gluckman et Victor Turner). Aucune société n'est exempte de conflits et ceux-ci constituent par conséquent un phénomène empirique général. Les conflits constituent des moments qui cristallisent et révèlent des lignes d'oppositions, ils n'émergent donc pas au hasard. Ils constituent des espaces d'expression d'argumentaires, de registres de justifications (révélateurs de jugements mais aussi de connaissances) qui tendent à se « durcir » et à gagner en visibilité aux cours d'un différend. Enfin, les conflits ne sont pas simplement des « révélateurs » au sens photographique du terme, d'une topographie sociopolitique préexistante, ils sont facteurs de reconfiguration des règles du jeu et de la gouvernance minière, de changement institutionnel donc. Ils s'insèrent dans des séquences événementielles plus larges, qui incluent leurs modes de résolution (ici un accord écrit), d'évitement ou de réémergence. Au-delà, et relativement au contexte néo-calédonien, des différends comme celui qui fait l'objet de ce texte s'insèrent dans une trajectoire de longue durée, celle du « méta-conflit » (foncier, politique, ethnique) consubstantiel de la colonisation de peuplement. Nous verrons clairement cette inscription historique dans la manière dont la question foncière est négociée. En ce sens, les conflits remplissent une fonction, même si elle n'est pas assignée a priori : le point de vue est ici processuel et non fonctionnaliste, laissant en particulier ouverte la question de savoir si tel conflit minier concerne l'accès ou le contrôle de la ressource et si au-delà, il s'agit d'un conflit « sur » ou « à propos », voir « au prétexte » de la ressource.

On peut s'inspirer ici des propositions de Glenn Banks lorsqu'il analyse les conflits miniers en Papouasie Nouvelle Guinée (Banks, 2008). Il insiste sur l'imbrication entre les questions des ressources et des appartenances et la continuité d'un ordre sociopolitique. Second point, il met en avant leur dimension processuelle : il est plus souvent question de la restauration d'un équilibre que d'un règlement au sens strict – plutôt la « paix » que la « justice » pour reprendre les termes de Sten Hagberg dans un tout autre contexte (Hagberg, 1998). Dans le même ordre d'idée, les éventuelles

compensations sont plutôt de nature « relationnelle » que « transactionnelle » et les médiateurs sollicités et/ou autoproclamés sont le plus souvent intéressés et impliqués dans l'arène du conflit que neutres et extérieurs comme le voudrait une conception « onusienne » de la médiation. Troisième proposition, les conflits miniers sont à la fois fortement enchâssés localement – dans des configurations d'acteurs et des répertoires normatifs – et marqués, voire produits par la rupture exogène que constitue l'irruption du projet minier. Enfin (ce point n'apparaît pas dans le texte de Glenn Banks), cette rupture s'exprime dans une tension entre afflux (d'acteurs, de ressources matérielles et immatérielles) et « vide normatif », les règles du jeu n'étant en général absolument pas stabilisées dans les premières phases des projets miniers. Cette tension, qui est à relativiser en fonction de l'historicité de l'activité minière dans une localité donnée, est fortement « conflictogène ». On pourrait ajouter dans le même ordre d'idée que les conflits miniers interrogent les frontières de la firme, à l'interface entre gouvernance d'entreprise et arènes locales, et la logique d'enclave dans laquelle s'inscrit structurellement l'exploitation minière, en ce qu'elle se constitue par la définition d'un périmètre d'action à la fois physique et institutionnel – le « dedans » et le « dehors » (les externalités...) de l'entreprise – périmètre qui fait l'objet de contestations de la part de certains acteurs²³.

Sous-traitance minière entre arène et interface

La question de la sous-traitance minière s'est révélée être une porte d'entrée particulièrement riche pour identifier et interpréter les transformations sociales, politiques et économiques induites par l'activité minière sur les sites étudiés. Nous nous sommes en particulier intéressés à la signification locale que revêtait le développement de ce secteur. Nous avons approché l'enjeu de la sous-traitance sous l'angle de la circulation de la rente minière et de l'économie politique locale, à la charnière donc entre la gouvernance du secteur minier et la gouvernance locale.

L'enjeu de la sous-traitance faisait partie des questions initiales des industriels et des collectivités membres du CNRT « Nickel et son environnement » lorsqu'a émergé l'idée de ce programme sur la gouvernance minière. Pour ces acteurs il s'agissait en particulier d'évaluer le degré d'autonomie des sous-traitants, en matière de finance et de gestion. Pour analyser le positionnement et la marge de manœuvre de ces petites entreprises, nous avons mobilisé la notion d'interface qui permet d'interpréter les situations de rencontre entre des « mondes » différents (la coutume et le développement par exemple, pour employer des notions très schématiques) et en particulier les éléments de discontinuité (normative, cognitive, sociale) qui les caractérisent. Il ne s'agit pas simplement d'évaluer le degré d'autonomie – comptable, économique, technologique, administrative, etc. – des sous-traitants pour ajuster l'aide qu'on peut leur apporter dans une logique d'optimisation du contrôle sur la filière. Le point de vue des sous-traitants et des populations environnantes permet d'infléchir et de décentrer le regard, en direction d'autres conceptions de l'autonomie : celle des sous-traitants par rapport à leur propres

²³ Voir Letté (2009) sur les différentes formes de pollution industrielle comme « débordement ».

réseaux, celle, plus globale, d'une société locale qui essaie de s'organiser face à l'irruption souvent brutale de l'enjeu minier. Trois éléments structurent ces enjeux.

Premier point, on a vu le dynamisme des réponses locales à « l'injonction minière » en termes de trajectoires entrepreneuriales, d'imbrication de l'individuel et du collectif, de conversion entre formes de capitaux, et également du point de vue des dispositifs institutionnels.

Second point, on a aussi évoqué, de manière moins systématique, les disparités socio-économiques, politiques, territoriales que ces processus multiformes génèrent. Il importe de continuer à étudier précisément les mécanismes produisant ou favorisant les inégalités de tous ordres que l'économie minière déclenche, mais aussi les formes de régulation ou d'amortissement de ces inégalités que les sociétés locales sont capables de construire. On oublie trop souvent que ce n'est pas l'afflux de ressources seul qui génère tensions et inégalités, mais le vide normatif dans lequel il s'opère – le nouveau jeu doit se doter de nouvelles règles –, comme l'exemple tragique de Bougainville l'a montré (Filer, 1990). Ce que ce cas extrême nous montre, c'est que l'économie minière contribue aussi à l'approfondissement de clivages préexistants, souvent dans une logique d'instrumentalisations croisées (voir Banks, 2008).

Troisième point, enfin, la circulation de la rente minière véhiculée par la sous-traitance pose en quelque sorte en creux la question de la conversion de celle-ci en bien public, à travers des politiques de développement et d'aménagement menées par les différentes instances politico-administratives (communes, provinces, territoire, Etat français) mais aussi par les firmes minières, *via* la mise en œuvre (en général sous pression locale) de l'idéologie de la RSE, et aussi, sur un mode mineur, à travers les formes de redistribution mises en œuvre par les entreprises de sous-traitances elles-mêmes, et que nous qualifions dans un raccourci de « RSE par le bas ».

La compréhension de la sous-traitance comme « fait social total », tout comme l'ajustement des politiques visant à la réguler doivent nécessairement intégrer ces différents registres d'action et d'analyse, que ce soit pour développer des comparaisons plus systématiques à l'échelon de la Nouvelle-Calédonie et au niveau régional (elles n'existent pas) ou pour explorer des thèmes que nous n'avons pas pu suffisamment approfondir ici, en particulier concernant le point de vue de la firme – du « noyau » – sur cette « écorce » particulière que constitue la sous-traitance. Au bout du compte, mais nous sommes ici aux frontières de ce programme, on doit se demander dans quelle mesure, et comment les entreprises de sous-traitance s'intègrent aux systèmes cognitifs et normatifs très segmentés (Filer, 2011) que forment les firmes minières et leur environnement proche.

L'emploi des femmes kanak à Vavouto

Parmi les facteurs qui se sont conjugués ces dernières décennies en Nouvelle-Calédonie pour intensifier les transformations des rapports sociaux de sexe, à l'élévation du niveau d'études des femmes, à leur mobilisation associative et politique, s'est ajoutée leur spectaculaire entrée dans le salariat. De 1989 à 2009, alors que le taux d'emploi des hommes a peu évolué, celui des femmes a gagné 11 points. Cette progression se retrouve dans les trois provinces et concerne toutes les communautés. Les femmes représentent 45% des actifs occupés chez les Kanak, 42,5% chez les Européens et 38,3% chez les

Wallisiens-Futuniens (ISEE, 2011). La construction de deux grandes usines de traitement du nickel, Goro en province Sud dont le chantier a démarré en 2005 et Vavouto en province Nord en 2008, a encore accéléré le processus en permettant à des femmes kanak rurales d'occuper un emploi, non seulement dans le secteur tertiaire mais aussi dans le secteur industriel. Cette évolution de l'activité féminine constitue un événement majeur qui bien évidemment n'est pas que statistique et est lui-même porteur d'autres transformations (Maruani, 2000).

La féminisation en cours dans l'extraction et la transformation du nickel est autant liée à des changements technologiques qu'à une stratégie institutionnelle et patronale, soutenue par des campagnes de communication. Ainsi, le gouvernement de Nouvelle-Calédonie, grâce à un financement européen conditionné par le respect du principe d'égalité professionnelle, a mis en place à compter de 2006 un programme de formation qui a facilité l'accès des femmes, notamment kanak, à des métiers jusque là implicitement réservés aux hommes (Testenoire, 2012). On aurait tort cependant de ne voir là qu'une politique déterminée de réduction des inégalités de genre. Elle vise aussi – et peut-être surtout – à minimiser les coûts de production, non que les salaires payés aux femmes soient inférieurs, mais parce que les employeurs considèrent les femmes kanak comme plus contrôlables et fiables que les hommes dont les consommations d'alcool et de cannabis conduiraient à de l'absentéisme et des accidents susceptibles d'immobiliser ou d'endommager des engins coûteux. Cette vision négative du travail ouvrier masculin kanak, qui s'enracine dans des *a priori* coloniaux, indique que la problématique de la division sexuée du travail nécessite de considérer les croisements entre genre et rapports coloniaux et postcoloniaux (Verschuur, 2009).

Outre la formation de jeunes femmes dans des « métiers d'homme », la concentration de plusieurs milliers de travailleurs hébergés sur les bases-vie lors de la construction des deux usines a également suscité l'embauche dans le secteur tertiaire de femmes kanak, souvent plus âgées et avec un niveau scolaire moindre que les précédentes, à des postes non qualifiés se situant dans le prolongement du travail domestique ou de femme de ménage chez des particuliers. Ces travaux – blanchisserie, nettoyage, restauration – qui demandent de l'habileté, de la rapidité et parfois de la force physique (pour soulever des ballots de linge ou des bacs de nourriture pesants), constituaient pour certaines leur premier véritable emploi. Deux grandes sociétés françaises de *catering* (de l'anglais *to cater for*, satisfaire les besoins de), spécialisées dans la fourniture de prestations de restauration et d'hôtellerie, Sodexo à Goro et CIS (*Catering International Services*) à Vavouto, ont ainsi recruté chacune environ quatre cents femmes kanak, avec des contrats de chantier payés aux minima de la convention collective hôtels bars cafés restaurants, une convention qui ne prévoit ni indemnisation des dimanches ou jours fériés travaillés, ni progression salariale à l'ancienneté. De plus, entre ces deux pôles d'activité, l'industrie et la mine définis comme masculins et les services comme féminins, il faut évidemment encore ajouter bien d'autres secteurs dans lesquels des femmes kanak ont été recrutées, les bureaux des entreprises sous-traitantes, les transports du personnel, le gardiennage, les pépinières pour le reboisement des sites miniers...

Si une partie des salariées, issues des « tribus » de la région, rentrait chaque jour après le travail à la maison, la plupart étaient hébergées au sein même des bases-vie, ne retournant chez elles que lorsqu'elles avaient plusieurs jours de repos consécutifs. Le temps de la construction des usines, quelques centaines de femmes kanak ont ainsi

côté plusieurs milliers d'hommes, locaux et expatriés, parmi lesquels une majorité d'ouvriers asiatiques recrutés par des sous-traitants avec des contrats de chantier, tout comme les salariées du *catering*. Outre des dortoirs, des cantines et des laveries, les deux bases-vie isolées et fermées, installées à proximité des massifs miniers, comportaient aussi des espaces récréatifs – bar, gymnase, terrains de sports, salles de télévision, d'internet, de billard, de ping-pong – et proposaient aux résident-e-s des activités allant du karaoké aux cours de tennis, générant sur place un brassage intra et intercommunautaire et une sociabilité très différente de celle du monde rural kanak. En effet, alors que les « tribus » les plus importantes numériquement, Gohapin dans le Nord et Unia dans le Sud, ne dépassent guère 600 habitants, au moment fort de la construction des usines, il y a eu jusqu'à 7 000 personnes à Vavouto et 8 000 à Goro.

L'enquête, associant observations directes et entretiens ouverts auprès d'employées de KNS et de sous-traitants, notamment CIS, s'est déroulée au sein de la base-vie de Vavouto entre mars 2011 et octobre 2012, avant les premières coulées de nickel. A cette période, plus de 50 entreprises différentes s'activaient sur le chantier. La moitié des travailleurs était constituée de « locaux » parmi lesquels deux tiers venaient de la Province Nord, l'autre moitié d'« expatriés » de 36 nationalités – les Chinois, Philippins, Thaïs, Indonésiens et Coréens formant les groupes nationaux les plus nombreux. Les femmes occupaient, en mars 2011, 300 des 3 850 lits de la base-vie. Les données chiffrées du département « affaires externes » du projet ne renseignaient pas la répartition par sexe du personnel sur le site, mais les femmes étaient estimées à 10%, CIS –avec presque 400 salariées –constituant de loin le plus gros employeur féminin.

Dans un contexte où plusieurs ordres de domination sont à l'œuvre, où les inégalités héritées de la période coloniale se cumulent non seulement à celles de genre mais aussi à celles de classe, l'étude rend compte des aspirations et des capacités de femmes « de tribu », peu dotées scolairement et socialement, sans expérience antérieure de travail salarié, à s'émanciper et à se constituer en tant que sujet de leur propre histoire. Elle montre les effets de l'activité professionnelle sur l'évolution des rapports sociaux de sexe au sein du monde kanak, grâce non seulement l'autonomie financière qu'elle confère, mais aussi à la rupture avec le confinement antérieur (Schwartz, 2011) produite par la sociabilité au sein d'un chantier gigantesque, cosmopolite et très majoritairement masculin. Là où certains ne seraient tentés de ne voir que pertes de repères et vulnérabilité accrue, la perspective choisie se démarque des interprétations moralistes et culturalistes pour saisir, par le bas, les enjeux de la mondialisation économique.

Il est clair que dans un site tel que Vavouto le travail, même non qualifié et avec des conditions de travail très difficiles, contribue à changer la vie sociale de ces femmes rurales en accroissant leurs marges de manœuvre individuelles *et favorisant les trajectoires d'extraversion et d'émancipation, ne seraient-elles que partielles et marginales, une « émancipation sous contrainte »* (Adjamagbo et Calvès, 2012). Les propos recueillis témoignent amplement de ce que, en dépit de la surveillance, du statut infantilisant qui leur est assigné et des contraintes que le salariat industriel fait peser sur elles, il s'apprécie en terme de liberté conquise, une liberté certes inachevée et encore fragile, mais tangible et évidente (Maruani, 2000). Reste évidemment à savoir ce que sont devenues, à l'issue la construction de l'usine, celles qui travaillaient avec des contrats de chantier et ce qui demeure de la portée émancipatrice de leur immersion

dans cette énorme concentration ouvrière cosmopolite qu'a été, quelques années durant, le chantier de Vavouto.

Qualifier la gouvernance sur les sites miniers

Nous terminerons ce rapport de recherche sur une réflexion portant sur la gouvernance minière, ou plus précisément sur les enjeux de gouvernance sur les sites miniers, sites qui ont constitué notre entrée empirique principale. Pour ce faire, nous reviendrons tout d'abord sur la notion de rente : la circulation de la rente minière, l'accès à cette rente et le contrôle de son accès sont aux fondements de l'économie politique de la mine et des modes de gouvernance qui la caractérisent. Ensuite nous reprendrons la discussion de la notion d'enclave minière en montrant sa pluri-dimensionnalité : l'enclave est matérielle et institutionnelle, mais également construite idéologiquement.

Cette manière d'aborder la gouvernance minière permet de revisiter le discours de la « malédiction des ressources » (*resource curse*) qui est très en vogue depuis la fin des années 1980 (Rosser, 2006 : 7). Le terme cherche à exprimer de manière ramassée les multiples effets et tout particulièrement les impacts négatifs de l'exploitation minière sur les économies politiques locales et nationales, du point de vue des performances économiques, des conflits (ou guerres civiles) et des régimes politiques. La thèse de la malédiction des ressources a été largement adoptée dans les cercles du développement international car il offre un modèle repoussoir simple auquel on peut opposer des solutions simples en termes de développement. Il télescope des processus hétérogènes dans un cadre normatif et explicatif unique, faisant obstacle à la compréhension de la singularité des trajectoires historiques des pays et sites miniers.

Michael Rosser avance ainsi avec raison que :

« [les chercheurs et les praticiens] devraient se demander quels sont les facteurs politiques et sociaux qui permettent à certains pays riches en ressources d'utiliser leurs ressources naturelles pour promouvoir le développement tout en empêchant d'autres pays également riches en ressources de faire de même » (ibid. : 8; ma traduction).

C'est dans cette optique que nous avons cherché dans ce programme à historiciser le développement minier et ses effets en tant que résultant des interactions entre acteurs et institutions dans les arènes minières aux différentes échelles. La prise en compte des jeux d'acteurs, l'économie politique, des conflits et des accords, des politiques publiques et de la construction de l'Etat – ingrédients présents sur les différents sites dans des proportions variées – permet d'éviter la recours à des notions « attrape-tout » et normatives telles que celle de malédiction des ressources. Cette posture heuristique n'implique aucune naïveté face à la réalité des impacts négatifs parfois dramatiques de l'action minière, comme nous le rappellent les constats amers de deux anthropologues qui ont suivi de manière approfondie et durable les difficiles histoires des projets miniers de Ok Tedi et Porgera en Papouasie Nouvelle Guinée (respectivement Kirsch, 2014 et Golub, 2014).

Entre rente et développement

La sous-traitance minière a constitué un des fils conducteurs de ce programme de recherche. C'est un enjeu qui dépasse le seul fonctionnement d'une filière économique et son organisation renvoie à la question plus large du contrôle de la rente minière, qui est une question inséparablement économique, sociale et politique. Elle est d'ailleurs

souvent abordée sous l'angle de la « compensation », terme dont l'usage oscille entre une définition étroite et une définition large :

« Le mot anglais 'compensation' a un sens strict et étroit, selon lequel celle-ci correspond au coût de dégâts occasionnés à une personne, son corps ou ses possessions, et un sens plus large et figuratif, dans lequel le terme peut s'appliquer à pratiquement toute forme de paiement » (Filer, 1997 : 157 ; ma traduction).

Dans le secteur minier, la notion de compensation, en principe prévue pour dédommager des dégâts causés par cette activité, tend à inclure les royalties versées à des propriétaires fonciers (rente minière au sens strict de rente sur la ressource), des droits d'occupation du sol (rente foncière), et différents paiements prévus dans des accords locaux ou les cadres légaux nationaux. Cette vision large correspond à celle qui est privilégiée par les représentants des communautés locales dans leurs négociations avec les opérateurs miniers :

« Par exemple, les représentants de l'Association des propriétaires fonciers de la zone minière de Lihir ont produit un 'document de positionnement' (...) dans lequel ils distinguent quatre types de bénéfices : l'un appelé 'compensation' pour 'destruction', et les trois autres nommés 'compensation' en tant que modalités de 'développement', de 'sécurité' et de 'réhabilitation' (Filer, 1997 : 158 ; ma traduction).

Ce point de vue large renvoie clairement à la négociation du partage de la rente minière, au-delà de la seule question des dégradations inhérentes aux activités d'extraction et de transformation. On peut catégoriser de manière rustique les différentes modalités d'accès à la rente minière, afin de situer la question de la sous-traitance :

- Royalties versées sur le prélèvement de la ressource minière.
- Rente foncière payée pour l'occupation de l'espace.
- Compensation directe de dommages causés par l'activité minière.
- Emploi direct chez l'opérateur minier ou chez l'un de ses sous-traitants.
- Entrepreneuriat : création d'entreprise et/ou prise de contrat de sous-traitance.
- Prise de participation sous la forme d'actionnariat (classique ou *via* l'actionnariat populaire ou simplifié) dans le projet minier ou métallurgique, ou dans une entreprise de sous-traitance.
- Accès à des services collectifs, infrastructures et aménagements induits par l'industrie ou financés sous forme de projets de développement accompagnant le processus.

A côté de cette catégorisation simple, qui a essentiellement valeur de « pense-bête », il faut aussi prendre en compte la question des échelles et des niveaux politico-administratifs auxquels ces enjeux sont négociés. Ainsi, la dernière classe peut tout aussi bien inclure des projets de développement local directement négociés avec les communautés affectées par la mine, des programmes relevant d'accords plus larges et institutionnalisés ou, plus indirectement, le financement de services de développement provinciaux. La localisation de l'emploi local ou de la sous-traitance varie également, depuis la prime donnée aux seuls clans « accueillants » ou « terriens » jusqu'à la mobilisation de bassins d'emploi plus larges, en passant par l'échelon communal.

In fine, le jeu des échelles renvoie à l'opposition entre rente localisée et fiscalité, et donc à la manière dont le secteur minier s'insère dans un processus de construction de l'Etat.

Du point de vue des populations concernées (dont l'extension peut faire l'objet d'avis divergents), l'accès à la rente minière n'est pas qu'une affaire de rente et de mine. Il s'agit aussi bien souvent d'un enjeu de reconnaissance, de politique identitaire et de souveraineté.

Site minier ou enclave minière

Comme dit plus haut, l'entrée empirique retenue était celle du « site minier » dont la définition était volontairement laissée ouverte, renvoyant à la localisation première de l'enquête. Il s'agissait de saisir les fonctions et stratégies locales des opérateurs miniers, les réponses individuelles et/ou collectives des acteurs concernés localement ainsi que les effets de ces interactions sur les relations de classe, de genre et d'ethnicité, ainsi qu'en termes spatiaux, sur les sites concernés. Cette analyse suppose un examen de la logique d'enclave qui caractérise l'économie minière (voir Sidaway, 2007 ; Magrin, 2013). Et au-delà du local, l'économie politique nationale est structurellement liée au fonctionnement du secteur de la mine, à la fois pour des raisons matérielles – les gisements sont localisés et souvent situés dans des zones reculées du point de vue des infrastructures et de l'urbanisation – et stratégiques, incluant la volonté de limiter les interférences extérieures (de la part des agences de développement et des gouvernements nationaux) relevant des politiques publiques, cadres réglementaires, mouvements sociaux, etc. La mise en œuvre d'une fiscalité centralisée ou les prises de participation dans le capital minier via des partenariats public/privé s'opposent de ce point de vue aux formes localisées de captation rentière et de distribution de royalties. Cette polarité peut être considérée en termes de « niveaux d'articulation » de l'enclave minière aux différents segments de l'Etat. Cette analyse passe par l'identification des arènes politico-administratives, privées et/ou publiques, où les normes et régulations sont produites (voir Filer & Imbun, 2009 pour le cas de la Papouasie Nouvelle-Guinée, Le Meur *et al.*, 2013 pour une comparaison avec la Nouvelle-Calédonie). Ces arènes sont aussi des lieux d'importation et de réinterprétation des « *soft laws* » et normes pratiques introduites par les agences internationales de développement et le secteur minier global.

La question est alors de savoir à quel(s) niveau(x) ou échelle(s) ces enclaves sont-elles situées et connectées aux arènes politiques ? Dans le cas du projet Koniambo, l'enclave est constituée au niveau provincial par le partenariat privé/public entre la SMSP (SOFINOR) et Glencore, tandis que le cas de Goro est plus proche de la configuration d'enclave classique marquée par le face-à-face (idéologiquement construit) entre compagnie minière et communauté autochtone, oscillant entre conflit et arrangement.

Ces configurations différentes sont toutes compatibles avec le fonctionnement au quotidien de la mine ou de l'usine, sous la forme de barrières matérielles, de laisser passer, d'une culture d'entreprise, et aussi de la mobilisation d'une main d'œuvre et d'entreprises sous-traitantes étrangères au site. On peut même avancer que la division du travail et la fragmentation des tâches (via la sous-traitance et la force de travail extérieures) contribuent à la reproduction du « système minier » sous l'hégémonie de la firme, dans la mesure où elles empêchent les autres parties prenantes d'avoir une vision de l'ensemble du paysage social, économique et politique. Le contrôle de la visibilité ou de la « lisibilité » (*legibility* ; cf. Scott, 1998) est stratégique pour le fonctionnement de la logique d'enclave.

Cette logique d'enclave prend souvent l'apparence d'un face-à-face entre firme et communauté. En fait l'Etat n'est jamais absent. Le cas de la Nouvelle-Calédonie est intéressant quant à la compréhension locale du terme « Etat », correspondant systématiquement à l'Etat français/métropolitain/ central (et anciennement colonial). Les appareils politico-administratifs territoriaux et provinciaux ne sont jamais vus ou nommés en tant qu'« Etat » bien que dans le projet d'indépendance kanak que l'usine du Nord symbolise, ce soit bien de la construction d'un Etat qu'il s'agit. En fait, la formation de l'Etat et la construction d'une nation apparaissent relativement déconnectées l'une de l'autre, comme on le constate aussi pour les pays de la région où l'accent a surtout été mis dans la recherche sur la politique de la nation et des identités (see Foster, 1995, 2002). Dans ce contexte, la place de la mine est décisive : le gisement de nickel de Koniambo et l'usine de Vavouto sont conçus comme des éléments constitutifs d'une nation en formation, alors que par exemple les mines en Papouasie Nouvelle-Guinée, restent conçues comme exogènes alors qu'elles extraient des ressources du sous-sol national, comme des enclaves idéologiques venant se superposer à l'enclave matérielle et institutionnelle minière.

Annexe 1 : Liste des documents de travail du programme

Documents de travail (couverture verte)

N°	Auteur	Titre
01/11	Le Meur & Trépied	Gouvernance minière – Revue de la littérature
02/11	Le Meur	Sous-traitance minière – Note méthodologique
03/11	Le Meur & Mennesson	Le cadre politico-juridique minier en Nouvelle-Calédonie – Mise en perspective historique
04/11	Grochain & Poithily	Sous-traitance minière en Nouvelle-Calédonie : le projet Koniambo
05/11	Kowasch	L'intégration des populations kanak dans le projet Koniambo - L'exemple de la tribu de Baco
06/11	Horowitz	Violence contractuelle : compagnies minières multinationales et la production du consentement en Nouvelle-Calédonie
07/11	Le Meur	La politique du nickel à Thio : entre conflits et arrangements
08/11	Dumas & Estebe	Analyse spatiale des dynamiques de changement à Goro
09/12	Kowasch	Sous-traitance et dynamiques spatiales dans la commune de Yaté
10/12	Le Meur, Grochain, Kowasch	Les enjeux de la sous-traitance minière en Nouvelle-Calédonie
11/12	Merle	Autour de la condition ouvrière en Nouvelle-Calédonie. Le recrutement des travailleurs asiatiques entre les deux guerres et aujourd'hui sur les chantiers de mine
12/12	Grochain, Poithily, Sourisseau	De l'anticipation à la pratique, la gestion économique et sociale de la métallurgie à l'épreuve des faits. L'exemple de la province Nord de la Nouvelle-Calédonie
13/12	Demmer	La « chefferie minière » en question
14/12	Neumann	Systèmes d'activité et gouvernance minière à Poum
15/13	Salaün	Partir au Québec, revenir au Pays. Récits d'expériences de Calédoniens formés au Cegep
16/14	Djama	La sous-traitance dans les stratégies industrielles en Nouvelle-Calédonie
17/14	Machin	Appartenances culturelles / ethniques et relations de travail dans le secteur minier en Nouvelle-Calédonie : Le cas de l'usine de Doniambo, Société le Nickel
18/14	Salomon	Genre et sous-traitance à Vavouto (titre provisoire)
19/14	Smith	Chinese employees and capital in Koniambo (titre provisoire)
20/14	Levacher	Autochtonie, développement et environnement: l'insertion du projet Goro Nickel à Yaté
21/14	Merlin	L'établissement d'une cause commune entre autochtones et environnementalistes calédoniens : le rôle des sciences et des dispositifs de participation

Rapports de projet (couverture bleue)

N°	Auteur	Titre
01/11	Le Meur	Note d'avancement – Année 1
02/11	Bensa	Note d'étape (Koné-Pouembout)
03/11	Kowasch	Note sur la sous-traitance à Vavouto
04/11	Le Meur	Rapport d'activité – Année 1
05/12	Le Meur	Rapport d'activité – Année 2
06/12	Batterbury et Kowasch	Nickel politics, dashed hopes, and social dynamics on the Poupou Peninsula after the Bercy Accords.
07/13	Le Meur	Rapport d'activité – Année 3
08/14	Le Meur	Rapport d'activité – Année 4

Annexe 2 : Publications et contributions du programme

Contributions à colloques

- Batterbury, Simon 2013, Technology, power and development: from diguettes to mines. Knowledge, Technology and Innovation group, Wageningen University, Netherlands. Nov.
- 2014, Technology, power and development: from diguettes to mines. Anthropology, Monash University.
- Batterbury, Simon & Matthias Kowasch 2012, New developments in the political ecology of mining in the Pacific: indigenous participation and scalar conflicts in New Caledonia. RGS/IBG annual conference, Edinburgh, July.
- 2012, Population movements and New Caledonia, “Elusive Traces”, workshop, Institute of Postcolonial Studies, Melbourne, 16 Nov.
- 2013, Political ecology of mining in New Caledonia. Assoc American Geographers annual meeting, Los Angeles, April 2013.
- Batterbury, Simon, Grochain, Sonia, Kowasch, Matthias & Pierre-Yves Le Meur 2012. Subcontracting as a social interface. Rent-sharing, control over resources and mining governance in New Caledonia. Australian Anthropological Society Conference. 25-28 septembre 2012, Brisbane (Australie).
- Demmer, Christine 2013, La mine pour les Kanak en Nouvelle-Calédonie: une ressource économique et politique entre logique indépendantiste, logique autochtone et logique localiste, workshop international, « Indigenous peoples and their rights to land. Land Policy and use, conservation, extractive industries », projet ERC (European Research Council) SOGIP (Scales of Governance and Indigenous Peoples), Paris, 18-21 juin 2013.
- 2014, Les enjeux politiques et sociétaux du nickel en Nouvelle-Calédonie, Musée d'Aquitaine, Bordeaux, 13 février 2014.
- 2014, La mine comme nouveau lieu du politique en Nouvelle-Calédonie, Séminaire EHESS « Nouveaux lieux et objets du politique », Marseille, 21 février 2014.
- Horowitz, Leah S. 2013, Pact with the Devil? World Heritage and the demise of Indigenous protest..., Hawai'i Pacific University, Honolulu, HI. February 2013.
- 2013, Community engagements with industrial development: South Pacific to Northern NJ, University of Wisconsin-Madison, Madison, WI. October 2013.
- 2014, Indigenous by association: Legitimation and grassroots engagements with mining, Association of American Geographers, Tampa, FL. April 2014..
- Kowasch, Matthias 2013, Distribution of Mining benefits and urban development in northern New Caledonia - a sustainable development?, 12th Pacific Science Inter-Congress: Science for Human Security & Sustainable Development in the Pacific Islands & Rim, 8-12 July 2013, Suva (Fidji), <http://www.psi2013.usp.ac.fj/>
- 2013, A sustainable city? Urban planning in Northern New Caledonia. International Conference AGORA: Sustainable development in Oceania – towards a new ethics? 24-26 avril 2013, Koné (Nouvelle-Calédonie), <http://www.agora.nc/francais/colloques-agora-shs-5/accueil/>
- 2013, Rohstoffabbau als Instrument für wirtschaftliche und politische Emanzipation – das Beispiel Neukaledonien, Deutscher Geographentag, 2-8/10/13, Passau.
- 2013, Mining exploitation as an instrument for economic and political emancipation – a case study from New Caledonia, Deutsche Gesellschaft für Völkerkunde, 2-5/10/13, Mainz.
- Le Meur, Pierre-Yves 2014, Les populations locales face aux projets miniers : question d'acceptabilité ou de réinterprétation? Exemples de Nouvelle-Calédonie et du Pacifique, Colloque UQAT-UQAM « L'acceptabilité sociale des projets miniers : du Québec au reste du monde », 82e Congrès de l'ACFAS, Université Concordia, Montréal, 14 mai 2014.
- 2014, Un anthropologue à la mine : drôle d'endroit pour une rencontre, Conférence « Cœur des sciences », UQAM, Montréal, 21 mai 2014.
- 2014, Médiation, traduction, courtage. Positionnements de l'anthropologie dans l'arène minière, séminaire UQAT, Rouyn Noranda, 22 mai 2014.
- Le Meur, Pierre-Yves, Ballard, Chris, Banks Glenn & Jean-Michel Sourisseau 2013, Two islands, four states: Comparing resource governance regimes in the Southwest Pacific, 2nd International Conference on Social Responsibility in Mining (SRMining 2013), GECAMIN-SMI & University of Queensland, Santiago, Chile, 5-8 November 2013.

- Levacher, Claire 2013, Les sociétés transnationales face au droit des peuples autochtones: quels acteurs pour quels enjeux?", Second international workshop organized by SOGIP, Paris, juin 2013.
- 2013, Dimensions et enjeux de la signature du Pacte pour un développement durable du Grand Sud ou de la fonction de l'environnement dans la définition d'un conflit autochtone, en Nouvelle-Calédonie", Second international workshop organized by SOGIP, Paris, juin 2013.
- 2013, Autochtonie et gouvernance des ressources minières en Nouvelle-Calédonie: entre mine, foncier et développement", Journées doctorale du Pôle foncier de Montpellier, 21-24 octobre 2013
- 2013, De quelques lieux du discours autochtone sur la gestion des ressources minières en Nouvelle-Calédonie. Politique, environnement et développement au prisme de la lutte de Rhéébu Nùù, séminaire interinstitutionnel de recherche en sciences sociales, IRD, 12 novembre 2013.
- Merlin, J. 2013, Faire participer une « nouvelle » catégorie d'acteur aux activités scientifiques : le cas des autochtones et du milieu associatif calédonien, journées doctorales sur la participation du public et la démocratie participative, GIS « Participation du public, décision, démocratie participative », Université Victor Segalen, Bordeaux, 23/11/2013.

Publications

- Banaré, Eddy & Pierre-Yves Le Meur (dir.) 2014, *Mises en récit de la mine dans le Pacifique Sud*, cahier thématique *Journal de la Société des Océanistes*, 138 (2-3).
- Demmer, Christine à paraître, Boakaine mine (Canala, New Caledonia): a local development issue, but for whom?, in: Filer, C. & P.-Y. Le Meur (eds.) *Local politics and large-scale mining. Perspectives from New Caledonia and Papua New Guinea*, Canberra: ANU E-press.
- Filer, Colin & Pierre-Yves Le Meur (eds.) à paraître, *Local politics and large-scale mining. Perspectives from New Caledonia and Papua New Guinea*, Canberra, ANU E-press.
- Grochain, Sonia 2013, *Les dynamiques sociétales du projet Koniambo*, Nouméa : Editions IAC.
- Horowitz, Leah S. 2014, How corporations undermine resistance: The capture of culturally-valued ideologies, *Geography Directions Blog*, RGS-IBG Journals.
<http://blog.geographydirections.com/2014/05/02>
- Horowitz, Leah S. 2014, Culturally articulated neoliberalisation: corporate social responsibility and the capture of indigenous legitimacy in New Caledonia, *Transactions of the Institute of British Geographers* 40 (1): 88-101.
- Kowasch, Matthias, 2014, Fieldwork in a context of decolonization: the example of a French overseas territory (New Caledonia), Special Issue *Erdkunde* « Positionality and reflexivity in the field: doing ethnographies in geography », Vol. 68, 251-264,
<http://www.erdkunde.uni-bonn.de/archive/2014/fieldwork-in-a-context-of-decolonization-the-example-of-a-french-overseas-territory-new-caledonia>
- Kowasch, Matthias & Andreas Holtz 2014, Conflicts again? Resource exploitation and political instability in Melanesia, *Pacific Geographies* 42 (special issue "New Politics in Oceania", edited by Andreas Holtz, Matthias Kowasch & Oliver Hasenkamp)
http://www.pacific-geographies.org/pg42/PG42_Kowasch_Holtz.pdf
- Kowasch, Matthias, Batterbury, Simon & Martin Neumann, en preparation, Contested sites, land claims and economic development in Poum, New Caledonia, *Settler Colonial Studies* (submitted).
- Le Meur, Pierre-Yves, 2014, Anthropologie de la mine : travailler sur/dans/avec le secteur minier en Nouvelle-Calédonie, in : Fillol, Véronique et Pierre-Yves Le Meur (eds), *Terrains océaniques : enjeux et méthodes*, Paris, L'Harmattan, Cahiers du Pacifique Sud : 175-194.
- Le Meur, Pierre-Yves à paraître, Conflict and agreement. The politics of nickel in Thio, New Caledonia, in: Filer, C. & P.-Y. Le Meur (eds.) *Local politics and large-scale mining. Perspectives from New Caledonia and Papua New Guinea*, Canberra: ANU E-press.
- Le Meur, Pierre-Yves, en preparation, Anthropology and the Mining Arena in New Caledonia: Issues and Positionalities, soumis à *Anthropological Forum. A Journal of Social Anthropology and Comparative Sociology*.
- Le Meur Pierre-Yves, Chris Ballard, Glenn Banks and Jean-Michel Sourisseau, 2013, Two islands, four states: Comparing resource governance regimes in the Southwest Pacific, in: J. Wiertz (ed.), *Proceedings of the 2nd International Conference on Social Responsibility in Mining* (SRMining 2013, Santiago, Chile), University of Queensland, GECAMIN-SMI: 191-199.

- Le Meur Pierre-Yves & Eddy Banaré 2014, Histoire et histoires. Politique et poétique des récits miniers dans le Pacifique Sud, Introduction au dossier « Mises en récit de la mine dans le Pacifique Sud », *Journal de la Société des Océanistes*, 138 (2-3) : 5-22.
- Le Meur Pierre-Yves, Leah Horowitz and Thierry Mennesson, 2013. 'Horizontal' and 'vertical' diffusion: the cumulative influence of Impact and Benefit Agreements (IBAs) on mining policy-production in New Caledonia, *Resources Policy* 38 (cahier thématique "Understanding and managing cumulative impacts in resource regions"): 648-656.
- Levacher, Claire à paraître, Les peuples autochtones et les sociétés transnationales minières. De la régulation internationale aux accords locaux, in : Bellier, Irène (ed.) *Indigenous peoples and their rights to land: land policy and use, conservation, and extractive industries*, Paris, L'Harmattan.
- Levacher, Claire à paraître, Indigenous people rights and the Goro-Nickel mining project in New Caledonia. Filer, C. & P.-Y. Le Meur (eds.) *Local politics and large-scale mining. Perspectives from New Caledonia and Papua New Guinea*, Canberra: ANU E-press.
- Morel-lab, Anne 2014, Une expérience de participation observante en terrain minier, in : Fillol Véronique et Pierre-Yves Le Meur (eds.), *Terrains océaniques : enjeux et méthodes*, Paris, L'Harmattan, Cahiers du Pacifique Sud : 195-206.

Références bibliographiques

- Abrams, Philip 1988, Notes on the difficulty of studying the state. *Journal of Historical Sociology* 1; 58–89.
- Adjamagbo, Agnès & Anne-Emmanuèle Calvès 2012, L'émancipation féminine sous contrainte, *Autrepart* 61 (2) : 3-21.
- Agamben, Giorgio 2007, *Qu'est ce qu'un dispositif ?* Paris : Rivages poche.
- Banks, Glenn 2008. « Understanding 'resource' conflicts in Papua New Guinea ». *Asia Pacific Viewpoint* 49 (1) : 23-34.
- Barbançon, José-Louis 1992, Le pays du non-dit. Regards sur la Nouvelle-Calédonie, La Motte-Achard : A compte d'auteur.
- Bencivengo Yann (dir.), 1999, *101 mots pour comprendre la mine en Nouvelle-Calédonie*, Ile de Lumière, Nouméa.
- Blundo, Giorgio & Pierre-Yves Le Meur 2009, An Anthropology of Everyday Governance: Collective Services Delivery and Subject Making, in : Blundo, G. & P.-Y. Le Meur (eds.) *The Governance of Daily Life in Africa. Ethnographic Explorations of Public and Collective Services*, Brill, Leiden : 1-38.
- Boltanski, Luc & Eve Chiapello 1999. *Le nouvel esprit du capitalisme*. Paris : Gallimard/
- Butet, Catherine, 1996, *Histoire d'un échec ? Mise en valeur et pouvoirs publics en Nouvelle-Calédonie (1870-1914)*, université d'Aix-en-Provence, thèse d'histoire.
- Dashwood, Hevina 2012, *The Rise of Global Corporate Social Responsibility. Mining and the Spread of Global Norms*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Dauphiné, Joël, 1987, Chronologie foncière et agricole de la Nouvelle-Calédonie (1853-1913), Paris : L'Harmattan.
- Dauphiné, Joël, 1989, *Les Spoliations foncières en Nouvelle-Calédonie (1953-1913)*, Paris, L'Harmattan.
- Demmer, Christine, 2007, « Autochtonie, nickel et environnement : une nouvelle stratégie kanake », *Vacarme*, n° 39, printemps, pp. 43-48.
- Devambe-Armand, Véronique, 1993, « Les recrutements : Chronologie de la main-d'œuvre immigrée sous contrat en Nouvelle-Calédonie : 1869-1939 », in De Deckker Paul (dir.), *Le Peuplement du Pacifique et de la Nouvelle-Calédonie au XIX^{ème} siècle. Condamnés, Colons, Convicts, Coolies, Chên Dang*, Paris, L'Harmattan, Université Française du Pacifique.
- Filer, Colin 1990. « The Bougainville Rebellion, the Mining Industry and the Process of Social Disintegration in Papua New Guinea ». *Canberra Anthropology* 13 (1) : 1-39.
- Filer, Colin 1997, Compensation, Rent and Power in Papua New Guinea, in: Toft, S. (ed.) *Compensation for Resource Development in Papua New Guinea*, Boroko and Canberra, Law Reform Commission (Monograph 6) and Australian National University, National Centre for Development Studies (Pacific Policy Paper 24): 156-189.
- Filer, Colin 1999, The Dialectics of negation and negotiation in the anthropology of mineral resource development in Papua New Guinea, in: Cheater Angela (ed.) *The anthropology of power: Empowerment and disempowerment in changing structures*, London: Routledge (ASA Monograph 36): 88-102.
- Filer, Colin 2011, How can the mining industry contribute to sustainable development in the Pacific? Keynote, "Mining and mining policy in the Pacific: History, issues, prospects", Noumea, 21-25 Nov.
- Filer, Colin 2012, The development forum in Papua New Guinea. Evaluating outcomes for local communities, in: Langton, Marcia & Judy Longbottom (eds.) *Community Futures, Legal Architecture: Foundations for Indigenous People in the Global Mining Boom*, London, Routledge: 147-161.
- Filer, Colin & Benedic Imbun 2009, A short history of mineral development policies in Papua New Guinea, 1972-2002. In: May, R.J. (ed.), *Policy Making and Implementation: Studies from Papua New Guinea*, Canberra. ANU E Press: 75–116.
- Filer, Colin, Glenn Banks & John Burton 2008. The fragmentation of responsibility in the Melanesian mining industry, in: C. OFaircheallaigh and S. Ali (eds) *Earth matters: Indigenous Peoples, Corporate Social Responsibility and Resource Development*. London: Greenleaf Publishing : 179-196.
- Foster, R. J. (ed.) 1995, *Nation Making. Emergent Identities in Postcolonial Melanesia*, The University of Michigan Press, Ann Arbor.
- Foster, R. J. 2002, *Materializing the Nation. Commodities, Consumption, and Media in Papua New Guinea*, Bloomington: Indiana University Press.
- Freyss, Jean, 1995, *Economie assistée et changement social en Nouvelle-Calédonie*, Paris, Tiers Monde, IEDES, PUF.

- Gaillard, Catherine 2009, *Développement minier et ruralité en Nouvelle-Calédonie. Analyse des interactions entre mine et agriculture dans une enclave minière (Thio) et un bassin de production agricole (Bourail) (Nouvelle-Calédonie)*, Rapport de recherche, Pouembout : IAC.
- Giddens, Anthony 1987 [éd. anglaise 1984], *La constitution de la société*. Paris : PUF.
- Godoy, Ricardo 1985, Mining: Anthropological Perspectives, *Annual Review of Anthropology* 14 : 199-217.
- Golub, Alex 2014, *Leviathans at the gold mine. Creating indigenous and corporate actors in Papua New Guinea*, Durham and London: Duke University Press.
- Grochain Sonia, 2007, *Socio-anthropologie politique de l'emploi. Les Kanak et le travail en Province Nord*, Nouvelle-Calédonie, Paris, thèse de doctorat en sciences sociales, EHESS.
- Hagberg, Sten 1998, *Between Peace and Justice. Dispute settlement between Karaboro Agriculturalists and Fulbe agro-pastoralists in Burkina Faso*, Uppsala: Uppsala Studies in Cultural Anthropology
- Hirschman, Albert O. 1970, *Exit, Voice, and Loyalty: Responses to Decline in Firms, Organizations and States*, Cambridge : Harvard University Press.
- Israël, Henri, 2007, *Une histoire du mouvement social en Nouvelle-Calédonie*, Nouméa, Ile de Lumière.
- Kazmi, B.-A., Leca, B., & P. Naccache 2008, *Corporate Social Responsibility: The Brand New Spirit of Capitalism*, Paper presented at the Critical Management Studies Research Workshop, Los Angeles
- Kirsch, Stuart, 2014, *Mining capitalism. The relationships between corporations and their critics*, Oakland: University of California Press.
- Kobayashi, Tadao, 1992, *Les Japonais en Nouvelle-Calédonie*, Nouméa, Société d'études historiques de la Nouvelle-Calédonie, n°48.
- Kurtovitch, Ismet 1980, *L'affaire N'Goye dans les Nouvelles Calédoniennes*, Mémoire de DEA, Université Paris II.
- Kurtovitch, Ismet 2002, *La vie politique en Nouvelle-Calédonie : 1940-1953*, thèse de doctorat d'histoire, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion.
- Laforce, Myriam, Campbell, Bonnie, & Bruno Sarrasin (dir.) 2012, *Pouvoir et régulation dans le secteur minier : leçons à partir de l'expérience canadienne*, Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Lascoumes, Pierre et Patrick Le Galès (dir.) 2004, *Gouverner par les instruments*, Paris : Presses de Sciences Po.
- Latour, Bruno 2006, *Changer la société, refaire de la sociologie*, Paris : La Découverte.
- Le Meur, Pierre-Yves 2011, Politique et savoirs fonciers en Nouvelle-Calédonie: retour sur une expérience d'anthropologie appliquée, *Journal de la société des océanistes* 132 (1) : 93-108.
- Le Meur, Pierre-Yves 2012, Politique et réforme foncière en Nouvelle-Calédonie : entre rééquilibrages et reconnaissance, in : Faberon, Jean-Yves Faberon et Thierry Menneson (dir.) *Peuple premier et cohésion sociale en Nouvelle-Calédonie. Identités et rééquilibrages*, Marseille, Presses Universitaires d'Aix-Marseille : 91-113.
- Leblic, Isabelle 1993, *Les Kanak face au développement. La voie étroite*, ADCK & Presses Universitaires de Grenoble.
- Letté, M. 2009, Débordements industriels dans la cité et histoire de leurs conflits aux XIX^e et XX^e siècles, *Documents pour l'histoire des techniques* 17 : 163-173.
- Long, Norman (ed.) 1989, *Encounters at the Interface. A Perspective in Social Discontinuities in Rural Development*, Wageningen Studies in Sociology 27, Wageningen : Agricultural University.
- Long, Norman 2000, Exploring Local/Global Transformations. A View From Anthropology, in : *Anthropology, Development and Modernities. Exploring Discourses, Counter-Tendencies and Violence*, Alberto, A. & N. Long (eds.), London, Routledge : 184-201.
- Lund, C. 2006? Twilight Institutions: Public Authority and Local Politics in Africa, *Development and Change* 37 (4): 685-705.
- Magrin, Géraud 2013, *Voyage en Afrique rentière. Une lecture géographique des trajectoires du développement*, Paris : Publications de la Sorbonne.
- Mahoney, James 2000, Path Dependence in Historical Sociology, *Theory and Society* 29 (4): 507-548.
- Maruani, Margaret 2000, *Travail et emploi des femmes*, Coll. Repères, Paris : La Découverte.
- Maurer, Jean-Luc, 2006, *Les Javanais du Caillou : des affaires de l'exil aux aléas de l'intégration*, *Sociologie historique de la communauté indonésienne de Nouvelle-Calédonie*, Paris, Cahier d'Archipel n°35.
- Merle, Isabelle, 1995, *Expériences coloniales. La Nouvelle-Calédonie (1853-1920)*, Belin, Paris.
- Moore, Sally Falk 2000 (1ère éd. 1978). *Law as Process*. London : Routledge & Kegan Paul.
- Mosse, David 2005. *Cultivating Development. An Ethnography of Aid Policy and Practice*. London : Pluto Press.
- Naepels, Michel 2006, Réforme foncière et propriété dans la région de Houailou (Nouvelle-Calédonie), *Etudes rurales* 177 : 43-54.
- Néaoutyine, Paul 2006, *L'indépendance au présent. Identité kanak et destin commun*, Paris : Syllepse

- Newbury, C. 1955, La société Le Nickel de sa fondation à la fin de la deuxième guerre mondiale, 1880-1945, *Journal de la Société des Océanistes*, tome IX, pp. 97-123.
- O’Faircheallaigh, C.&S. Ali (eds.) 2008, *Earth matters: Indigenous Peoples, Corporate Social Responsibility and Resource Development*, London: Greenleaf Publishing.
- O’Faircheallaigh, Ciaran 2008, Understanding corporate-Aboriginal agreements on mineral development: a conceptual framework, in: Ali, S. & C. O’Faircheallaigh (eds.) *Earth Matters. Indigenous Peoples, the Extractive Industry and Corporate Social Responsibility*. Greenleaf Publishing, Sheffield: 67–82.
- O’Faircheallaigh, Ciaran 2013, Community development agreements in the mining industry: an emerging global phenomenon, *Community Development* 44 (2): 222-238.
- Olivier de Sardan, Jean-Pierre 1995, *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris : APAD-Karthala.
- Palombo, Philippe 2002, *La présence japonaise en Nouvelle-Calédonie (1890-1960). Les relations économiques entre le Japon et la Nouvelle-Calédonie à travers l’immigration et l’industrie minière*, Lille, ANRT.
- Rancière, Jacques 1995. *La méfiance. Politique et philosophie*. Paris : Galilée.
- Rosser, A. 2006, *The Political Economy of the Resource Curse: A Literature Survey*, Working Paper 268, Brighton, Institute of Development Studies.
- Saussol, Alain 1971, La propriété foncière mélanésienne et le problème des réserves en Grand-Terre néo-calédonienne, *Cahiers du Pacifique* n°15 : 83-125.
- Saussol, Alain 1979, *L’Héritage. Essai sur le problème foncier mélanésien en Nouvelle-Calédonie*, Paris, Publications de la Société des Océanistes, n° 40, Musée de l’Homme.
- Schwartz, Olivier 2011, Peut-on parler des classes populaires ?, *La Vie des idées*, 13 septembre 2011. ISSN : 2105-3030. URL : <http://www.laviedesidees.fr/Peut-on-parler-des-classes.html>
- Scott, J. 1998, *Seeing Like a State: How Certain Schemes to Improve the Human Condition Have Failed*, New Haven: Yale University Press.
- Shineberg, Dorothy 1999. *The People trade. Pacific Islands Laborers and New Caledonia, 1865-1930*. Honolulu: University of Hawai’i Press.
- Sidaway, J. 2007, Enclave space: a new metageography of development? *Area* 39 (3): 331-339.
- Sourisseau, J.-M., Pestaña, G. Gaillard, C., Bouard, S., Le Meur, P.-Y. & T. Mennesson à paraître, « Entre neutralisation et requalification. Les limites de la diffusion du référentiel du développement durable en Nouvelle-Calédonie », in Bonnal, Gabas & Roux (eds.) *Développement durable et agricultures. Analyse comparée de politiques nationales*, Paris, Karthala.
- Testenoire, Armelle 2012, Quand les femmes ne cèdent plus... L’accès des femmes kanak à la formation continue, *Cahiers du genre* 53 : 19-36.
- Trépied, Benoit 2010, *Une mairie dans la France coloniale*, Koné, Nouvelle-Calédonie. Paris : Karthala.
- Verschuur, Christine 2009, Quel genre ? Résistances et méfiances autour du mot « genre » dans le développement, *Revue Tiers Monde* 200 (4) : 785-803.
- Winslow, Donna, 1993, Mining and the Environment in New Caledonia: The Case of Thio, in: Howard, Michael (ed.) *Asia’s Environmental Crisis*, Boulder, Westview Press : 111-134.

Le programme GOUVERNANCE MINIÈRE

Le secteur minier est structurant pour l'histoire longue de la Nouvelle-Calédonie. En termes économiques, le nickel est actuellement la seconde ressource du territoire après les transferts financiers de l'Etat français. Le nickel est enfin à l'origine d'entreprises et de fortunes qui ont structuré le paysage sociopolitique et économique du pays. La comparaison que ce projet propose est centrée sur l'étude localisée de « sites minier ». Il s'agit d'identifier les acteurs et les institutions directement ou indirectement concernés par l'enjeu minier à cet échelon et dont les interactions définissent « l'arène minière locale ».

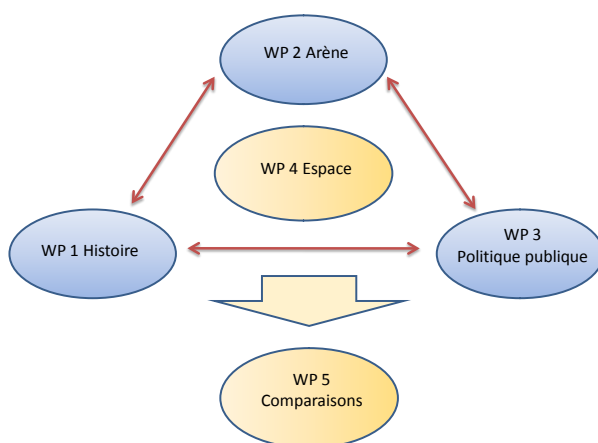
Ce programme décrit et analyse les fonctions et stratégies locales des opérateurs miniers, les réponses individuelles et/ou collectives des acteurs concernés localement ainsi que les effets de ces interactions sur les relations de classe, de genre et d'ethnicité, ainsi qu'en termes spatiaux, sur les sites concernés. On fera ici l'hypothèse que les fonctions des industries minières vont au-delà de la seule dimension économique pour embrasser, de manière variable selon les sites et les époques, les questions d'aménagement, d'infrastructure, d'environnement et de politique locale. De ce point de vue, la gouvernance de l'entreprise interagit et parfois se mêle avec les modes de gouvernance locale.

Au-delà de l'échelon local, l'enjeu minier relève d'une politique sectorielle et globale (fiscale, économique, de développement, etc.) qui constitue le cadre global dans lequel s'inscrit la comparaison. Ces dispositifs de gouvernance au niveau territorial seront aussi décrits et analysés, et les accords et arrangements (bilatéraux, localisés, ou plus larges) négociés entre communautés locales et opérateurs miniers seront confrontés à ce cadre d'analyse et insérés dans une comparaison plus large, internationale.

C'est ce jeu d'influences réciproques, faites de conflits, de négociations et d'accords, et aussi d'interactions entre échelles et arènes, au fondement de la production de la politique minière, que l'équipe de ce projet explore et analyse, dans une perspective historique, spatiale et comparative, et un double objectif, de production scientifique et d'alimentation de la réflexion des opérateurs miniers et des décideurs politiques.

Les sites retenus sont : Goro, Doniambo, Thio, Canala, Koniambo et Tiébaghi. Ils ont été choisis car ils sont structurants à la fois en termes d'actualité du développement de la Nouvelle-Calédonie et du point de vue l'histoire minière, et les différences de leurs trajectoires et de leurs insertions dans le paysage local permet d'envisager une comparaison productive et pertinente.

La proposition de recherche engage trois équipes néo-calédoniennes (CNEP/UNC, IAC, IRD), deux équipes françaises (IRIS, CIRAD), et deux collaborations internationales avec l'Université de Melbourne (Australie) et Rutgers, l'Université du New Jersey (USA).



Le programme « Gouvernance minière » est coordonné par Bernard Rigo, Professeur en langues et cultures océaniques, UNC, bernarigo@yahoo.fr, Tél : +687 265852 (bur), +687 752700 (mobile)

CNRT "Nickel et son environnement"

Tome Nickel et Société

